

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS - EXERCICE 2020

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2020 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par **la Communauté urbaine du Grand Reims** dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.grandreims.fr

1 La collectivité, ses compétences P4

- 1.1 Le territoire
- 1.2 Les compétences

2 Les temps forts de l'année 2020 P5

- 2.1 Les principales actions
- 2.2 Les chiffres clés de 2020

3 Impacts de la période de confinement P6

- 3.1 La gestion des collectes
- 3.2 La gestion des déchetteries
- 3.3 La gestion des relations aux usagers

4 La prévention des déchets – actions de communication P12

- 4.1 Réduction des déchets
- 4.2 Actions de prévention- communication
- 4.3 Les ambassadeurs zéro déchet

5 La collecte P18

- 5.1 Organisation de la collecte
- 5.2 Informations complémentaires sur la collecte

6 La valorisation – traitement P25

- 6.1 Modes de valorisation des déchets
- 6.2 La compétence traitement
- 6.3 Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

7 Les flux et tonnages annuels P31

- 7.1 Composition des déchets collectés
- 7.2 Les déchetteries

8 Les coûts – le financement P38

- 8.1 Le compte administratif 2020
- 8.2 La matrice des coûts (SINOE)

9 Perspectives pour l'année suivante P46



EDITO

Année 2020, année bien sûr exceptionnelle pour tous et également pour la gestion des déchets du Grand Reims.

Nos organisations et nos agents ont dû s'adapter quasiment quotidiennement pour continuer à assurer ce service public essentiel et leur engagement a été comme la période exceptionnel.

En effet, le premier confinement s'est caractérisé, sur une période allant du 17 mars au 10 mai, par la fermeture des déchetteries, la réorganisation des collectes en ordures ménagères et en tri, la fermeture du centre de tri départemental arrêtant la collecte sélective sur une partie de notre territoire, l'arrêt des animations et la nécessité d'avoir une communication et une information des habitants extrêmement ciblées.

La Direction des Déchets et de la Propreté a donc bien sûr vu ses résultats de collectes et de fonctionnement très impactés par la période de confinement liée à la COVID 19.

Pour rappel, la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" est organisée autour des territoires collecte en régie et par prestataires. La compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires essentiellement ruraux des ex-syndicats SYCODEC et SYCOMORE.

Le **taux de TEOM** unique appliqué sur l'ensemble du territoire, qui a été choisi en 2017, pour concrétiser la création de cette nouvelle entité, a été **maintenu en 2020 à 7,08%**.

Malgré cette année atypique, le Grand Reims a néanmoins réalisé des actions fortes et structurantes pour nos organisations futures et le service aux habitants pour les prochaines années :

- Lancement de la procédure du marché de collecte des ordures ménagères et matériaux recyclables sur le territoire Centre en groupement de commande avec la propreté urbaine de la Ville de Reims,
- Dépôt de notre candidature auprès de CITEO pour la mise en œuvre des extensions des consignes de tri,
- Dépôt d'une candidature pour un appel à projet ADEME sur la gestion des biodéchets,
- Phase préparatoire d'un nouveau règlement de collecte,
- Lancement d'étude pour construire un schéma directeur des déchetteries,
- Lancement des travaux de mise en conformité ou extension de plusieurs déchetteries (Sillery et Saint Brice Courcelles, mais également de Gueux et Jonchery- sur-Vesle),
- Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), lancement de l'action ambassadeurs zéro déchet,
- Le développement des composteurs partagés s'est accéléré sur la ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets avec plus de 31 composteurs distribués en 2020, portant leur nombre à 231. Plus de 460 composteurs domestiques ont été installés sur cette même année,
- Uniformisation du tri sur le secteur Est avec la fusion des bacs emballages et bacs papiers.

Concernant la quantité de déchets, nous avons collecté en 2020 près de 139 190 tonnes de déchets. C'est une baisse importante par rapport à 2019 de plus de -3,3% (soit près de 4 800 tonnes de déchets en moins !).

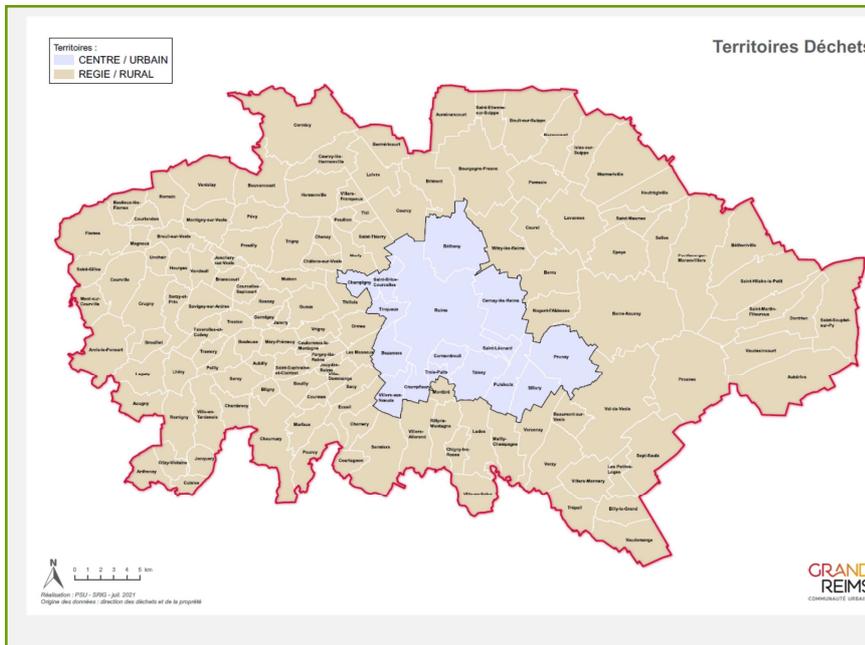
Cette baisse, principalement constatée sur les apports en déchetteries (-10% avec -4 942 tonnes) et dans une moindre mesure sur la collecte des matériaux recyclables (-4,6% avec - 746 tonnes). Cette baisse en déchetteries montre bien l'importance de ce dispositif dans l'organisation de la gestion des déchets aujourd'hui. Conscient de cela, le Grand Reims a anticipé la réouverture de ses sites par rapport aux étapes du déconfinement en mettant en place des organisations spécifiques validées avec les services de l'Etat. Les sites ont été ainsi limités en accueil (pas plus de 4 personnes, puis 6), avec des accès restrictifs (en fonction des plaques minéralogiques). Cette réouverture anticipée a été un vrai « succès » avec d'importantes files d'attente qui a nécessité un engagement de tous les instants des agents de la collectivité.

Cette baisse de collecte sélective est surtout liée à la fermeture des commerces et à l'arrêt partiel des collectes sélectives à cause de la fermeture du centre de tri départemental. La fermeture des commerces et le changement de mode de comportement des habitants du Grand Reims est perceptible dans la répartition des flux collectés entre les territoires ruraux et urbains.

Concernant les autres flux, nous avons constaté une stabilité des tonnages annuels collectés sur le flux du verre et une légère augmentation en Ordures Ménagères s'expliquant par en partie un transfert de tonnages de matériaux recyclables mais surtout des déchets n'ayant pu être déposés en déchetteries durant la période de confinement. La baisse des apports en déchetteries sur le Territoire urbain Centre est de -57% sur les mois de mars, avril et mai 2020 (voir chapitre 3.2). Les usagers ayant réalisé des petits travaux à domicile et du rangement ont partiellement utilisé le bac ordures ménagères pour évacuer certains déchets.

1- La collectivité, ses compétences

1.1 Le territoire



Chiffres clés du territoire

143 communes

295 014 habitants (INSEE, DGF)

2 territoires déchets :

- Régie/ Rural (ex Sycodec et Sycomore)
- Centre/ Urbain (ex Reims Métropole)

151 927 logements

Croissance démographique stable par rapport à 2019 (+340 habitants)

Habitat de type URBAIN



57% habitat collectif

43% habitat individuel

La Communauté urbaine du Grand Reims a été créée le 1^{er} janvier 2017. La compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est organisée en 2020 autour de deux territoires représentant d'une part les deux anciens syndicats de collecte SYCODEC et SYCOMORE (territoire plutôt rural), et de Reims Métropole (territoire plutôt urbain) d'autre part au sein d'une même direction.

1.2 Les compétences

Les missions du Grand Reims en termes de prévention et gestion des déchets sont principalement :

- ▶ Politique de prévention des déchets,
- ▶ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) et collectes sélectives (CS) des déchets recyclables sur les 143 communes,
- ▶ La compétence traitement OMr et CS de 127 communes du territoire en régie (rural) est transférée au SYVALOM (site départemental implanté sur la commune de LA VEUVE, 51), voir chapitre 6.2,
- ▶ Traitement-valorisation des déchets OMr et CS pour le territoire déchets Centre,
- ▶ Gestion des 21 déchetteries,
- ▶ Collecte des encombrants sur rendez-vous,
- ▶ Collecte des déchets verts sur abonnement,
- ▶ Gestion de la pré-collecte (bacs, sacs, points d'apport volontaire),
- ▶ Gestion de l'animation et de la communication.

2- Les temps forts de l'année 2020

2.1 Les principales actions

Malgré cette année atypique, le Grand Reims a néanmoins réalisé des actions fortes et structurantes pour nos organisations futures et le service aux habitants pour les prochaines années :

- Lancement de la procédure du marché de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables sur le territoire Centre en groupement de commande avec la propreté urbaine de la Ville de Reims,
- Dépôt de notre candidature auprès de CITEO pour la mise en œuvre des extensions des consignes de tri,
- Dépôt d'une candidature pour un appel à projet ADEME sur la gestion des biodéchets,
- Phase préparatoire d'un nouveau règlement de collecte uniformisé à l'ensemble du territoire,
- Lancement d'études pour construire un schéma directeur des déchetteries,
- Lancement des travaux de mise en conformité ou extension de plusieurs déchetteries (Sillery et Saint Brice Courcelles, mais également Gueux et Jonchery- sur-Vesle),
- Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), lancement de l'action ambassadeurs zéro déchet,
- Le développement des composteurs partagés s'est accéléré sur la Ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets avec plus de 31 composteurs distribués en 2020, portant leur nombre à 231. Plus de 460 composteurs domestiques ont été installés sur cette même année,
- Uniformisation de la collecte sélective (consignes de tri) à l'ensemble du territoire avec la fusion du bac d'emballages et de papiers sur le secteur Est.



Installation de composteurs partagés situés place Magneux à Reims.

2.2 Les chiffres clés de 2020

Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec **472 kg/an/hab.** sur des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (à 555 kg/an/hab. selon les données SINOE 2019 et rapport ADEME « la collecte des déchets pour le service public » juin 2021) :

- **ordures ménagères : 244 kg/an/hab.** (moyenne Urbaine ADEME 2019 : 265 kg/an/hab.),
- **tri sélectif : 52 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019: 49 kg/an/hab.),
- **verre : 36 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019 : 27 kg/an/hab.),
- **déchetteries avec gravats : 139 kg/an/hab.** (moyenne nationale : 183 kg/an/hab. ADEME SINOE 2019),
- **déchetteries hors gravats : 107 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2019: 133 kg/an/hab.).

3 – Impacts de la période de confinement

3.1 La gestion des collectes:

Les collectes **ordures ménagères** n'ont pas subi de périodes d'arrêt durant le confinement du printemps 2020. Ce service public essentiel a été maintenu avec, toutefois, des adaptations importantes liées au principe de distanciation sociale entre les agents de collecte du territoire Régie. Sur la période du 16 mars au 20 avril, les collectes ont été réalisées en mono ripeur (un chauffeur et un ripeur). A partir du 20 avril, les collectes ont été réalisées en doubles ripeurs avec utilisation d'une voiture de service afin d'éviter la présence de trois agents dans la cabine, jusqu'à la fin du premier confinement. Tous les départs d'équipes se sont faits en horaires décalés.

Il est à noter que le maintien de la collecte en porte à porte des ordures ménagères, grâce à l'engagement de tous, a été plébiscité par les habitants de

manière exceptionnelle avec de très nombreux remerciements qui ont été particulièrement appréciés des agents.



Sur l'ensemble du Grand Reims, la collecte des ordures ménagères est en hausse de plus de 1% par rapport à 2019 (+ 794T). Par contre, nous constatons une disparité entre le territoire urbain et rural. En effet, l'augmentation sur le territoire rural est beaucoup plus significative avec une hausse de 4,4% (contre 0,2% seulement sur le territoire urbain !). En constatant également que le tri n'a baissé que de 5,5% (-211 Tonnes) sur le territoire rural (la collecte avait été suspendue), nous pouvons interpréter que l'augmentation du tonnage d'ordures ménagères peut être mis au crédit d'un changement de comportement et d'habitudes des habitants (présence plus importante dans les foyers), mais surtout d'un détournement de certains flux de déchetteries.

Les collectes des **matériaux recyclables** ont été maintenues sur le territoire centre urbain mais arrêtées du 16 mars au 20 avril sur le territoire Régie. En effet, le centre de tri départemental du SYVALOM n'accueillant plus de déchets recyclables sur cette période (réouverture le 14 avril 2021).

Sur le territoire Centre, les apports en matériaux recyclables ont baissé de 4,3% malgré le maintien du service. Cette baisse peut s'expliquer probablement par la fermeture des commerces et peut-être par un changement de mode de consommation des usagers. La qualité des matériaux collectés s'est fortement dégradée également avec un taux de refus de 16.6% sur ce même territoire Centre, toutefois il est à noter que les tonnages de papiers collectés ont fortement chuté sur cette période, ce flux étant généralement plus propre que les autres matériaux recyclables collectés. Un transfert sur les collectes ordures ménagères est également supposé (-535T de tri sur le territoire urbain contre + 120T d'ordures ménagères).

Sur le territoire Régie, la fermeture du centre de tri départemental a occasionné un déficit de collecte de déchets recyclables de presque 100 tonnes. Les habitants ont maintenu un certain « stock » à leur domicile en attendant la reprise de la collecte sélective et ont également changé de comportement et d'habitude (le faire soi-même par exemple). Une partie des tonnages perdus a été probablement reversée dans le bac ordures ménagères.

	OM		2020/2019	CS		2020/2019
	OM 2019	OM 2020	Variation en tonnes	CS 2019	CS 2020	Variation en tonnes
Territoire urbain Centre	55 856	55 976	120	12 324	11 789	-535
territoire Rural	15 422	16 096	674	3 838	3 627	-211
Total	71 278	72 072	794	16 162	15 416	-746

Les volumes collectés en **verre** sur l'année 2020 sont stables (10 484T). Toutefois, en milieu urbain, les tonnages collectés ont chuté de 2,85% tandis qu'ils ont augmenté de plus de 6% sur le reste du territoire (+216T). En territoire urbain, la chute est liée là encore à la fermeture des commerces et bars/restaurants. 57,3 tonnes ont été collectées mensuellement pour les gros producteurs de verre, cette moyenne chute à 33 tonnes sur la période mars avril mai. A contrario, la collecte des ménages en porte à porte de Bezannes permet de mettre en évidence une augmentation de la consommation à domicile durant la période de confinement de 15%(6,1 tonnes mensuelles contre une moyenne mensuelle annuelle de 5,3 tonnes). Le service de collecte en porte à porte des

commerçants et des conteneurs en points d'apport volontaire a été maintenu durant toute la période de confinement pour répondre notamment au maintien de certains services (ex : restaurations à emporter).

	VERRE		2020/2019
	Verre 2019	VERRE 2020	Variation en tonnes
Territoire urbain Centre	6 879	6 683	-196
territoire Rural	3 585	3 801	216
Total CuGR	10 464	10 484	20

L'activité de **collecte des bouteilles plastique YOYO** a été interrompue entièrement du 16 mars au 6 mai. La perte de collecte a toutefois été pondérée car les trieurs avaient en partie stocké leurs déchets à domicile.

L'activité de collecte des **encombrants sur rendez-vous** a été suspendue le temps du confinement.

Les collectes des **bornes textiles** n'ont plus été assurées entre mi-mars et mi-juin par Le Relais et Fripe Emmaüs, de ce fait de nombreux sacs ont été déposés aux pieds des bornes à vêtements. Ils ont été collectés avec les ordures ménagères. Ecotextile a poursuivi normalement sa collecte de vêtements sur ses 79 conteneurs.

3.2 La gestion des déchetteries :

La mise à l'arrêt des services publics le 17 mars 2020 à 12h00 a engendré une interruption inédite du service public et notamment celui de l'accueil en déchetteries. Cette activité n'aurait de toute façon pas pu se poursuivre tant que les filières de traitement des déchets étaient fermées également.

Conscient de l'importance de ce service durant cette période et de l'attente importante des usagers, le Grand Reims a anticipé la réouverture de ses déchetteries par rapport aux dates de déconfinement en lien avec les services de l'Etat. La reprise d'activité partielle à compter du 27 avril 2020 s'est faite dans des conditions strictes sur les déchetteries: horaires et conditions d'accès restreintes, nombre limité à 4 véhicules sur les quais, port du masque obligatoire, un seul usager par véhicule, alors que les usagers ont trié leurs déchets et stockés ces derniers pendant 6 semaines. La réouverture des sites s'est effectuée de façon contraignante et limitée, générant une certaine impatience de la part des usagers à cause des longues files d'attente. Des moyens humains complémentaires ont été nécessaires dans le cadre de ces réouvertures notamment pour filtrer les entrées et organiser les files d'attente. Les pompiers du département sont venus « prêter main forte » pour filtrer les véhicules à l'entrée du site. Cette organisation est restée jusqu'à la fin du premier confinement.

Sur le territoire centre, la collectivité a dû faire appel à des agents de sécurité pendant quelques semaines dans l'attente d'une situation plus normale.

COVID 19

OUVERTURE DÉCHETTERIE

À compter du lundi 27 avril et jusqu'à nouvel ordre



Nouveaux Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi	9 h à 12 h et 14 h à 17 h Dernier accès 15 minutes avant la fermeture
Dimanche et jours fériés	Fermée



Nouvelles conditions d'accès

- Mise en place d'un **accès alterné et limité** :
 - Jours pairs : plaques d'immatriculation paires
 - Jours impairs : plaques d'immatriculation impaires
- **4 véhicules maximum** sur site
- **1 personne par véhicule**
- Apports limités à **1m³ ou 250 kg**
- Respect des **consignes** des gardiens
- Déchargement sans aide du gardien
- Application stricte des **gestes barrières** :
 - **Les croisements sont à éviter**
 - Le port du masque et des gants est recommandé



CORONAVIRUS

En toutes circonstances,
respectez les distances de sécurité,
ainsi que tous les autres gestes barrières.

#gestesbarrieres



Se laver
les mains
régulièrement



Tousser
ou éternuer
dans son
coude



Utiliser
un mouchoir
à usage
unique



Porter
un masque
jetable quand
on est malade

Autres informations :

- Les véhicules de plus de 1m90 de hauteur doivent se rendre sur la déchetterie de Saint-Brice-Courcelles du lundi au vendredi de 12 h à 15 h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Les dépôts d'amiante ne sont pas acceptés jusqu'à nouvel ordre

Informations

03 26 02 90 90
www.grandreims.fr

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

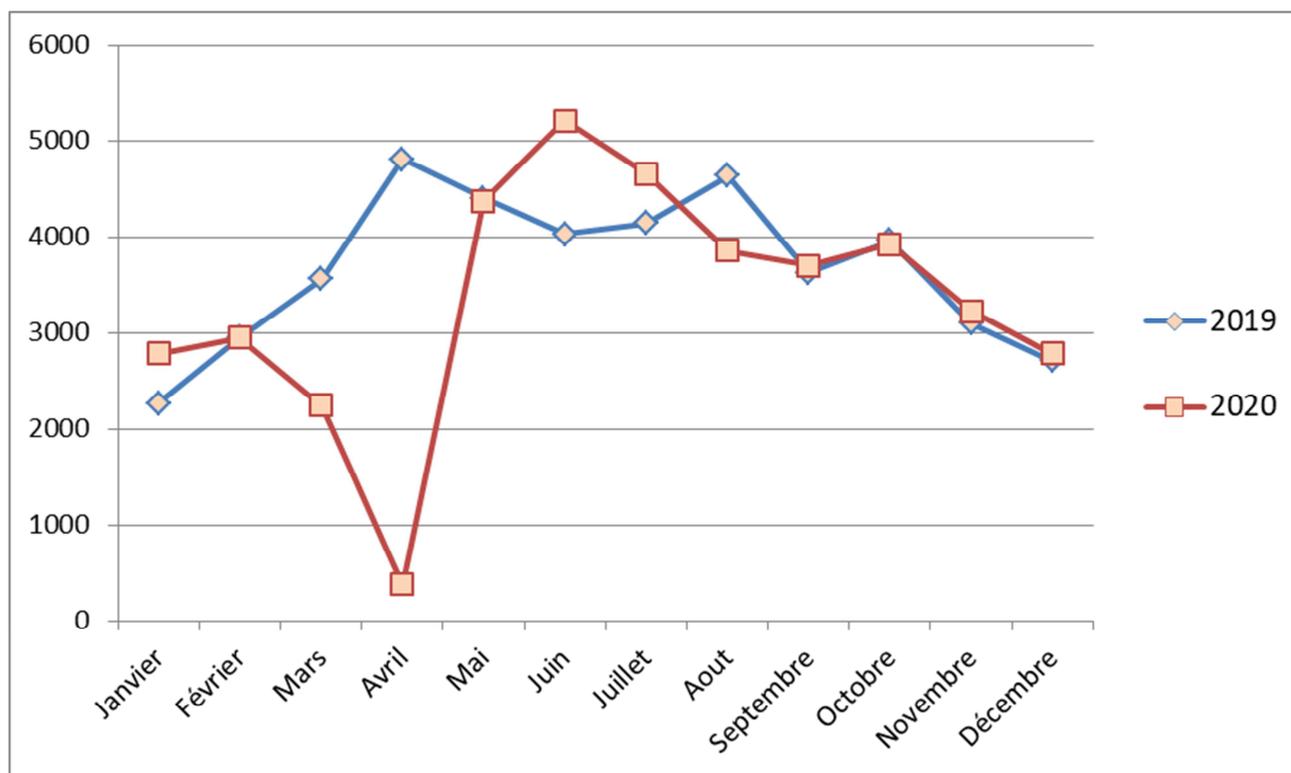
La reprise "normale" de l'activité n'a pu se faire qu'à partir du 1^{er} juillet 2020.

De fait, la fréquentation des déchetteries a fortement chuté sur cette année 2020 avec une baisse de plus de 15% (670 425 entrées) sur les 21 déchetteries, moins 18% sur le territoire Centre. La période de fermeture correspond habituellement à une forte activité. L'intégralité des tonnages n'a pas été récupérée lors de la réouverture du service, la baisse s'établit à -10,7% sur l'année, et à -50% sur la période de mars à mai par rapport à 2019.

Les apports de déchets verts ont chuté de plus de 57% sur la période de confinement par rapport à l'année précédente sur le territoire centre et de 32% sur les déchetteries rurales. Il est toutefois à prendre en compte que l'année 2020 a été sèche et peu génératrice de déchets verts.

Un doublement des apports de Déchets Ménagers Spéciaux est constaté sur le mois de juin 2020 par rapport à l'année précédente, ce qui laisse à penser que les usagers ont profité de la période de confinement pour effectuer du « tri » et du rangement à domicile.

Il est à noter que les usagers ont optimisé leurs trajets en juin avec, comparé à 2019, un ratio de tonnage/ entrée plus important. Les apports en juin ont été 29% supérieurs à l'année précédente. Les usagers ont stocké des matériaux durant le confinement liés à de petits travaux ou du rangement, mais il semble probable qu'une partie des matériaux se soit retrouvée déversée dans les bacs ordures ménagères.



Graphique d'apports mensuels en déchetteries sur les années 2019 et 2020.

	Période mars avril mai		évolution apports 2020/2019		Période Juin		évolution apports juin 2020/2019	
	2019	2020	en tonne	en %	2019	2020	en tonne	en %
Territoire rural Régie	6 417	3 989	-2 429	-37,8	1 877	2 509	632	33,7
Territoire urbain Centre	9 005	3 848	-5 157	-57,3	2 235	2 778	543	24,3
Total CuGR	15 422	7 837	-7 586	-49,2	4 112	5 287	1 175	28,6

Tableau comparatif des tonnages apportés en déchetteries sur la période de confinement (mars, avril et mai) par rapport à l'année précédente et effet de sortie de confinement en juin.

	DECHETTERIES		2020/2019
	Déchetteries avec gravats 2019	Déchetteries avec gravats 2020	Variation en tonnes
Territoire urbain Centre	23 460	19 754	-3 706
Territoire Rural	22 626	21 390	-1 236
Total CuGR	46 086	41 144	-4 942

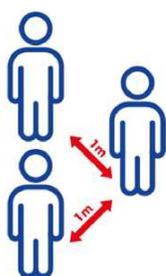
Tableau comparatif des tonnages apportés en 2020 par rapport à l'année précédente.



A compter du mardi 2 juin

OUVERTURE DE VOTRE DECHETTERIE AUX JOURS ET HORAIRES HABITUELS

MASQUE OBLIGATOIRE



CORONAVIRUS

En toutes circonstances,
respectez les distances de sécurité,
ainsi que tous les autres gestes barrières.

#gestesbarrieres



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTE URBAINE

Affichage modification des conditions d'accueil en déchetteries.

3.3 La gestion des relations usagers :

Bon nombre des activités proposées par le Service Relations Usagers de notre Direction a été mis à l'arrêt durant cette année. Bouleversé par cette situation sanitaire inédite, le service a su maintenir et adapter plusieurs de ses missions.

Lors du premier confinement, l'accueil téléphonique a été maintenu, mais l'accueil physique des usagers a été suspendu. Lors du second confinement, l'accueil téléphonique et/ou physique a été maintenu.

Les animations scolaires interrompues suite au confinement ont pu reprendre en septembre dans le respect des gestes barrières; certaines ont donc été modifiées afin de se conformer aux nécessités de distanciation et de non manipulation d'objets par les élèves, ceci en dématérialisant l'activité notamment.

Les visites de sites et l'accueil du public au Recycl'lab ont été suspendus le 17 mars et n'ont pas pu reprendre.

La plupart des temps forts et manifestations pendant lesquels le service est sollicité ont été reportés et même annulés dans la majorité des cas.

La sensibilisation des usagers en porte à porte a également été revue en remplaçant le contact avec le public par la distribution de documents liés au tri dans les boîtes aux lettres.

4 –La prévention des déchets – actions de communication



Des mesures en matière de prévention des déchets ont été mises en place depuis 2010 :

- 2010 à 2015 : Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) avec notamment le développement du compostage individuel et collectif.
- 2016 à 2018 : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi (Territoire ZDZG) avec notamment la création du Recycl'lab où des associations animent des ateliers de prévention des déchets et la mise en service du Tri Truck, véhicule d'information, de sensibilisation et de collecte des déchets spécifiques de proximité.
- Signature d'une convention CARDEC le 12 septembre 2019 (Contrat d'Animation Relais Déchets Economie Circulaire) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans.

Initié en 2019, l'année 2020 est la première année de mise en œuvre effective du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** définissant 21 actions dans le cadre d'une feuille de route de prévention des déchets pour les 6 années à venir. Pour mémoire, ce programme doit contribuer à :

- Réduire les quantités de déchets produites et l'impact environnemental de la gestion des déchets,
- Proposer des solutions alternatives aux ordures ménagères pour une meilleure valorisation des déchets,
- Améliorer la maîtrise des coûts du service public,
- Interagir sur le comportement des habitants par le biais de la sensibilisation aux modes de consommation,
- Développer des projets porteurs d'emplois,
- Créer du lien social entre les habitants sur la thématique du déchet,
- Accompagner les acteurs du territoire dans leurs obligations.

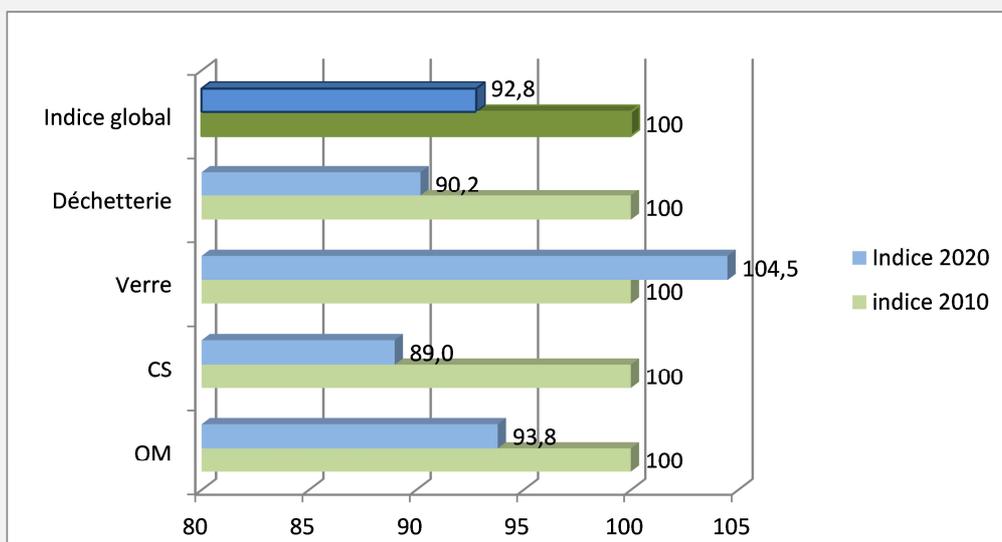
A ce titre, l'année 2020 a permis le déploiement de sites de compostage partagé sur l'espace public avec plus de 30 sites aujourd'hui.

Le Grand Reims a répondu à l'appel à projet GEBIODEC sur la valorisation des biodéchets avec plusieurs volets envisagés :

- Le déploiement du compostage,
- La création d'un service de broyage pour valoriser les déchets verts in situ,
- La mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La mise en œuvre d'une collecte séparée des biodéchets comme solution de valorisation pour les secteurs les plus urbains.



4.1 Réduction des déchets



Indice de réduction des quantités de DMA* produites en 2020 avec une base 100 en 2010

DMA* : Déchets Ménagers et Assimilés : somme des ordures ménagères résiduelles(OMr) + tri sélectif(CS) + verre + déchets des déchetteries

	indice 2010	kg/hab./an 2010	Indice 2020	Kg/hab./an 2020	Variation de l'indice en % 2020/2010
OM	100,0	260,5	93,8	244,3	-6,2
CS	100,0	58,7	89,0	52,3	-11,0
Verre	100,0	34,0	104,5	35,5	4,5
Déchetterie (avec gravats)	100,0	154,7	90,2	139,5	-9,8
TOTAL	100,0	507,9	92,8	471,6	-7,2

7.2% de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant entre 2010 et 2020.

La loi AGEC du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a fixé un objectif de réduction de quantités des DMA produites par habitant de 15% entre 2010 et 2030.

A noter : le détail des tonnages se trouve chapitre 7

4.2 Actions de prévention - communication

Malgré un contexte très défavorable, le service a su maintenir et adapter plusieurs de ses missions de communication et de sensibilisation auprès des usagers du service et du public scolaire.

- ▶ **28 600** personnes sensibilisées à la problématique des déchets
- ▶ **6 109** animations proposées par la collectivité en 2020



6 694 composteurs individuels/ en pieds d'immeubles/ écoles/ partagés.

<p>293 animations à destination du public scolaire</p> <p>3 800 élèves sensibilisés</p> <p>3 animations à destination d'un public adulte</p> <p>21 visites de sites (Trivalfer et Rémival)</p> <p>27 sessions de formation au compostage</p>	<p>21 422 échanges téléphoniques, numériques et visuels traités sur le point Tri Info</p>
<p>5 745 actions de sensibilisation en porte à porte et pieds d'immeubles</p> 	<p>Participation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 manifestations à des temps forts nationaux (semaine du développement durable, semaine Européenne de réduction des déchets...) - 8 manifestations locales (distribution de mulch et compost, stands D3E avec Envie...) - Zéro manifestation du Territoire : annulation pour cause de COVID - 64 manifestations de proximité (Marchés, fêtes de quartiers...)



Installation et animation ludique autour des composteurs partagés

Le développement des composteurs partagés s'est accéléré sur la Ville de Reims dans des actions exemplaires de gestion des biodéchets avec plus de 231 composteurs mis en place dont 31 en 2020.

A noter : le fonctionnement et la demande de participation au projet de composteurs partagés sont consultables sur le site du Grand Reims www.grandreims.fr dans la partie Gestion des déchets/ Compostage domestique.

4.3 Les ambassadeurs zéro déchet

Afin de promouvoir l'éco-exemplarité en matière de prévention des déchets auprès de la population, un appel à volontaires a été lancé en septembre 2019 par notre service afin de créer un réseau d'ambassadeurs Zéro Déchet. Les personnes intéressées ont pu s'inscrire sur le site du Grand Reims, en remplissant un questionnaire. 39 personnes ont ainsi répondu à l'appel.

En 2020, une réunion de lancement a eu lieu le 26 septembre au cours de laquelle des échanges ont permis de fixer un axe de travail commun:

LES OBJECTIFS :

Les attentes: Faire du Zéro déchet : réduire de 50% (dans un premier temps) ses déchets

Les intérêts individuels:

- ▶ Réduire notre impact écologique,
- ▶ Gagner du temps,
- ▶ Faire des économies pour améliorer le pouvoir d'achat (ex. Goûter d'enfants « faits maison »),
- ▶ Des bénéfices sur la santé,

Les intérêts collectifs : Augmenter la consommation locale et de saison.

Les leviers évoqués:

- ▶ Essayer de changer les habitudes de chacun sans « bousculer »,
- ▶ Faire changer les mentalités en provoquant un effet domino,
- ▶ Faire comprendre aux personnes que la réduction des déchets n'est plus une option.

Outils proposés :

- ▶ Faire plus d'actions de sensibilisation,
- ▶ Partager ce que l'on apprend avec la famille, les voisins,
- ▶ Connaître et diffuser les bonnes pratiques,
- ▶ Accompagner les initiatives (ex. ressourcerie, matériauuthèque...),
- ▶ Impliquer les élus pour débloquer des moyens.



5 - La collecte

	Communauté urbaine du Grand Reims 2020	
	tonnages	kg/hab./an
Déchets Ménagers Assimilés	139 191	472
Déchets Ménagers Assimilés hors gravats	129 568	439
Ordures Ménagères Résiduelles	72 072	244
Verre	10 484	36
Collecte Sélective	15 416	52
Déchetteries avec gravats	41 144	139
Déchetteries hors gravats	31 521	107

5.1 Organisation de la collecte

Déchets résiduels : 72 072 T soit

244 kg/an/hab.



88 495 bacs

Collectés 2 fois par semaine pour l'ex territoire Reims Métropole et Fismes, et 1 fois par semaine pour le reste du territoire.

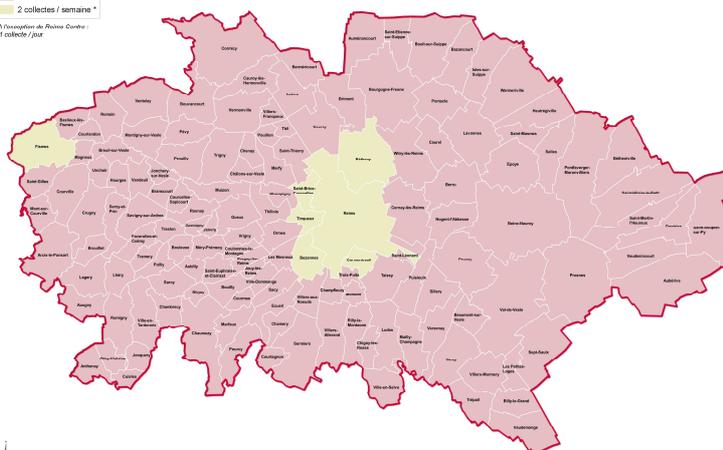


570 conteneurs enterrés

La collecte par conteneurs enterrés est essentiellement réalisée sur l'habitat dense du territoire déchets Centre.

1 collecte / semaine
2 collectes / semaine *

* À l'exception de Reims Centre : 1 collecte / jour



0 1 2 3 4 5 km
Rédaction : DSDS - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Département de la Marne - 51600
Source : Plan de l'État
www.grandreims.fr

Fréquence de collecte des ordures ménagères

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Emballages recyclables : 15 416 T soit

52 kg/an/hab.



70 110 bacs

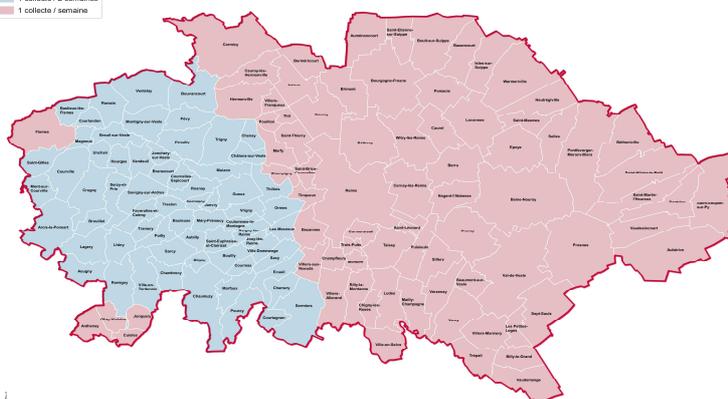


457 conteneurs enterrés

Collectés 1 fois par semaine pour les territoires Centre (collecte centre-ville de Reims en sacs) et Est, ainsi que les communes de Fismes, Anthenay, Cuisles, Jonquery et Olizy-Violaine pour le territoire déchets Ouest. Collectes 1 fois par quinzaine pour les autres communes du territoire Ouest (en sacs).

La collecte par conteneurs enterrés est essentiellement réalisée sur l'habitat dense du territoire déchets Centre.

1 collecte / 2 semaines
1 collecte / semaine



Échelle : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km
Rédaction : DDEP - Service Ressources et Information
Mars 2020
www.grandreims.fr

Fréquence de collecte tri sélectif

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

A noter : composition des emballages recyclables (Bouteilles et flaconnages plastique, journaux, revues, magazines, cartons, papiers, emballages métalliques, briques alimentaires).

**21 déchetteries : 41 144 T soit
139 kg/an/hab.**

Conditions d'accès : les horaires d'ouverture ne sont pas identiques sur les 21 déchetteries. L'accès est gratuit pour les particuliers dans la limite de 1 m³ ou 250 kg de gravats par jour (territoires déchets Est et Ouest), par visite pour le pôle déchets Centre.

L'accès pour les professionnels est autorisé dans 16 déchetteries (15 sur le territoire rural Régie, et 1 sur le territoire urbain Centre) sous conditions et dans la limite de 2 m³ par jour ou 50 m³ annuels.

Les principaux types de déchets acceptés sur les 20 déchetteries fixes sont :

- ▶ Végétaux
- ▶ Gravats
- ▶ Encombrants
- ▶ Bois
- ▶ Cartons
- ▶ Ferraille
- ▶ Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques
- ▶ Mobilier
- ▶ Déchets dangereux
- ▶ Plâtres et complexes
- ▶ Verre
- ▶ Textiles

Les déchetteries de la collectivité



Échelle : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km
Rédaction : DDEP - Service Ressources et Information
Mars 2020
www.grandreims.fr

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Verre : 10 484 T soit 36 kg/an/hab.



676 bornes d'apport volontaire aériennes

188 bornes d'apport volontaire enterrées

Collecte en apport volontaire et en porte à porte.

Deux prestataires de collecte opèrent sur le territoire déchets Centre, Minéris pour les conteneurs aériens et enterrés en apport volontaire.

SUEZ effectue la collecte en porte à porte pour les particuliers de Bezannes (315 bacs) et des professionnels de métiers de bouche de Reims (1373 bacs).

La collecte sur le reste du territoire est réalisée en régie. 45 nouveaux mobiliers ont été remplacés sur ce territoire cette année.



Biodéchets compostés : 876 T*



Gestion de proximité : composteurs

6 463 individuels
231 composteurs partagés dont :

- 95 en écoles
- 33 en quartier
- 33 en pieds d'immeubles
- 70 en établissements partagés

* : 120 kg/hab./an en composteur individuel, et 80 Kg/hab./an en composteur partagé.

Autres collectes

Collecte des déchets verts sur abonnement pour les particuliers des communes de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint Brice Courcelles et Tinqueux, 258 contrats en 2020.

Collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous pour les particuliers du Grand Reims. Ce service complémentaire aux déchetteries implique une participation financière de l'usager.

Collecte des textiles sur l'ensemble du territoire via 236 bornes aériennes réalisées par Fripe Emmaüs, Le Relais et Eco Textile.

A noter : le détail de ces services est à retrouver sur le site internet du Grand Reims.



Flyer d'information aux usagers habitant Reims Centre sur les bonnes pratiques de la collecte des déchets.

Evolutions prévisibles de la collecte :

Une étude de caractérisation des ordures ménagères menée en 2015 a mis en évidence une part conséquente de biodéchets dans le bac d'ordures ménagères (49 kg/hab./an, soit 10 800 tonnes annuelles). Ainsi, le Grand Reims souhaite agir sur cet axe biodéchets en favorisant davantage le compostage individuel et le compostage partagé sur les domaines privé et public. Une collecte des biodéchets en habitat dense a fait l'objet d'une étude en 2020. Il s'agit d'une action phare du PLPDMA. Cette nouvelle collecte sera expérimentée à compter d'octobre 2021.

Il est à noter que cette part des biodéchets comprise dans le flux ordures ménagères est inférieure à la moyenne nationale constatée lors de la dernière caractérisation de l'ADEME réalisée en 2017 (66 kg/an/hab.).

Renouvellement du marché de collecte du secteur Centre urbain

Au 1^{er} octobre 2021 débutera la mise en œuvre du nouveau marché de collecte du secteur Centre urbain. SUEZ RV Reims a été retenue pour réaliser les prestations des deux lots définis par le Grand Reims.

Les fondements de ce marché ont été basés sur des projections menées par le Grand Reims en cohérence avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Grand Est sur les sujets :

- Développement du tri à la source des déchets organiques généralisé d'ici 2025,
- Objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 10% par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010. Ces objectifs de prévention de la production des déchets sont inscrits via les actions à décliner en cohérence avec le Programme Local de Prévention des Déchets approuvé par le Grand Reims le 26 septembre 2019,
- De l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique d'ici le 1^{er} janvier 2023.

Ces actions devront permettre l'atteinte d'un taux de valorisation matière (et organique) de 65% en quantité en 2025.

La volonté d'associer le nettoyage du centre-ville de Reims avec les prestations de collecte, l'optimisation des moyens à engager tout en favorisant l'attractivité de la procédure, a conduit à un allotissement en 2 lots :

Le premier lot intègre les prestations en groupement de commande entre la Ville de Reims et le Grand Reims et se décline en 3 prestations avec des périmètres dissociés :

- le nettoyage sur le périmètre hyper centre de Reims,
- la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés avec les flux OMr, emballages et papiers hors verre et cartons sur les périmètres hyper centre et centre de Reims,
- la collecte du verre ménager en porte à porte sur les périmètres de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims, Saint Brice Courcelles et Tinquieux.

Le second lot concerne les prestations strictes de collecte pour le compte du Grand Reims et se décline en 4 prestations avec des périmètres dissociés :

- La collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés avec les flux OMr, emballages et papiers hors verre sur les périmètres de Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Reims (hors hyper centre et centre), Saint Brice Courcelles et Tinquieux,
- La collecte en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés avec les flux OMr, emballages et papiers hors verre,
- La collecte en apport volontaire des biodéchets de cuisine (déchets de préparation et de restes de repas) en prestations à bons de commande,
- La collecte en porte à porte des déchets végétaux sur abonnement payant et le traitement des déchets verts.

Sur ces deux lots, a été retenue la variante d'équipement de la flotte des véhicules de collecte au GNV (Gaz Naturel Véhicule).

La collecte des biodéchets en points d'apports volontaires connaîtra une phase expérimentale sur une population de 5 000 habitants dès octobre 2021 avant d'être étendue graduellement à l'ensemble du périmètre Centre urbain.

5.2 Informations complémentaires sur la collecte

Mode de gestion

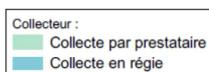
Le Grand Reims exerce la compétence collecte sur l'ensemble de son territoire. Les collectes sont réalisées en régie sur les territoires déchets Est et Ouest, et par le biais de prestataires privés sur le territoire déchets Centre.

Depuis fin 2019, les deux régies ont été fusionnées pour ne former plus qu'un seul territoire.

Moyens déployés pour les collectes ordures ménagères, tri sélectif et verre



52 camions bennes dont 12 en régie
 763 914 kms parcourus dont 279 856 en régie
 553 069 L de gasoil dont 189 000 L en régie
 130 agents de collecte dont 36 en régie



Collecte en porte à porte



Réalisation : PSU - SRIG - juil. 2021
 Origine des données : direction des déchets et de la propreté

GRAND
 REIMS
 COMMUNAUTÉ URBAINE

Service rendu aux usagers non ménagers

	<p>15,5% des volumes de bacs mis en place sur le Grand Reims le sont pour les professionnels, 7,2% pour les administrations et 0,7% pour les associations, soit 21 045 bacs représentant 13% du nombre de bacs mis en place et 23,4% des volumes.</p>
	<p>Limites du service public : les professionnels, selon leurs secteurs d'implantation sur le territoire du Grand Reims, peuvent être collectés à hauteur de 360 à 2 000 litres hebdomadaires d'ordures ménagères et /ou de matériaux recyclables (bacs ou sacs jaunes).</p>
 	<p>Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers :</p> <p>Une collecte spécifique des cartons des commerçants du centre-ville de Reims est instaurée. A ce titre, 163 tonnes ont été collectées en 2020.</p> <p>Une collecte du verre en porte à porte est proposée aux métiers de bouche du centre-ville de Reims essentiellement. 689 tonnes de verre ont ainsi été collectées.</p> <p><i>A noter : les professionnels peuvent accéder également aux 15 déchetteries réparties sur le territoire (cf. art 6.2).</i></p>

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Poursuite de la résolution des marches arrière des véhicules de collecte (Recommandation R 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)
- Lancement de la procédure du marché de collecte des ordures ménagères et matériaux recyclables sur le territoire Centre avec utilisation de véhicules de collecte fonctionnant au GNV.
- De nombreuses mesures découlant de la COVID 19 ont été mises en place au sein de la direction en 2020. Il s'agit notamment de :
 - o Distribution et mise à disposition de gel, gants et masques aux agents, désinfection des vestiaires et des bureaux,
 - o Echelonnage des horaires de démarrage des collectes pour éviter aux agents de se croiser en nombre, mono ripeur, puis véhicule suiveur transportant le second ripeur,
 - o Entreposage durant 48H des matériaux recyclables collectés avant traitement, mise en place de séparations physiques entre chaque trieur du centre de tri,
 - o Instauration de procédures évolutives strictes d'accès aux quais des déchetteries pour les usagers (1 usager par véhicule, port du masque obligatoire, une personne par quai de vidage, accès autorisé par parité de plaque minéralogique une journée sur deux en alternance),
 - o Mise en place du télétravail dont les missions pouvaient être externalisées au domicile des agents,
 - o Annulation d'animations physiques et mise en place d'animations en distanciel. Fermeture des accueils physiques.

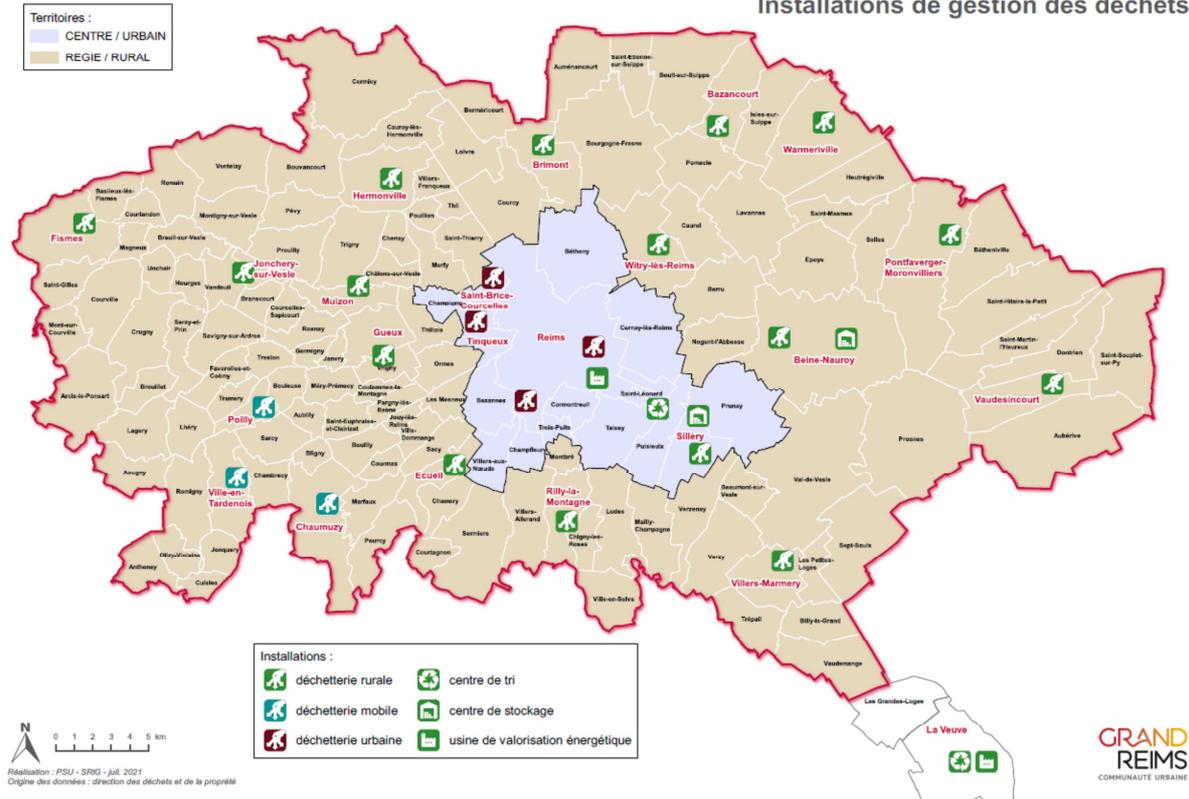
6 - La valorisation – traitement –

6.1 Modes de valorisation des déchets

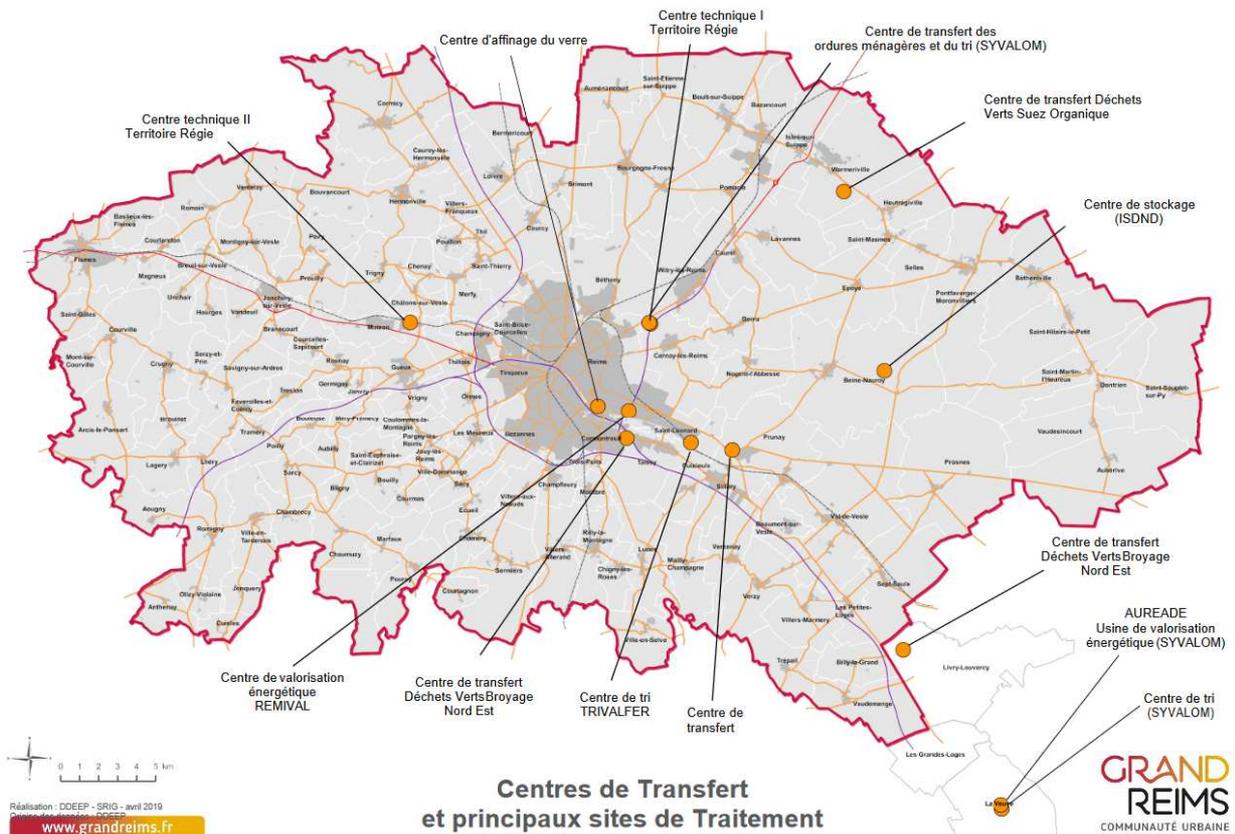
Déchets résiduels		VALORISATION ENERGETIQUE		VALORISATION DES DECHETS COLLECTES EN DECHETTERIES																																																																																																																										
 <p>72 072 tonnes 55 976 t vers UVE REMIVAL (PDC collecte prestataire) 16 096 t vers UVE AUREADE (PDO et PDE collecte régie)</p>	<p>Unités de valorisation énergétique*</p> <p>REMIVAL (Reims 51)</p>  <p>AUREADE (La Veuve 51)</p>	<p>Electricité -REMIVAL : 8 074 Mwh -AUREADE : 56 492 Mwh</p> <p>Chaleur -REMIVAL : 70 540 Mwh</p>	<p>41 144 tonnes sur 21 déchetteries</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="4">Nature des traitements</th> </tr> <tr> <th>Valorisation énergétique</th> <th>Valorisation matière</th> <th>Mise en stockage</th> <th>Réemploi</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td><i>papier/carton</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>emballages en mélanges</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>encombrants incinérables</i></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>encombrants non incinérables</i></td><td></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>gravats</i></td><td></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>plâtres et complexes</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>amiante</i></td><td></td><td></td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td><i>métaux</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>déchets verts</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>bois B</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DEA - mobiliers</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>D3E</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>housses plastique</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>polystyrène</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DDS</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td><i>Huiles minérales</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>huiles alimentaires</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>lampes</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>Piles et batteries</i></td><td></td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>DASRI</i></td><td>✓</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>Cartouches + Nespresso</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> <tr><td><i>pneumatiques</i></td><td>✓</td><td>✓</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>						Nature des traitements				Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi	<i>papier/carton</i>		✓			<i>emballages en mélanges</i>		✓			<i>encombrants incinérables</i>	✓				<i>encombrants non incinérables</i>			✓	✓	<i>gravats</i>		✓	✓	✓	<i>plâtres et complexes</i>		✓			<i>amiante</i>			✓		<i>métaux</i>		✓			<i>déchets verts</i>		✓			<i>bois B</i>		✓			<i>DEA - mobiliers</i>	✓	✓			<i>D3E</i>		✓			<i>housses plastique</i>		✓			<i>polystyrène</i>		✓			<i>DDS</i>	✓	✓	✓	✓	<i>Huiles minérales</i>		✓			<i>huiles alimentaires</i>		✓			<i>lampes</i>		✓			<i>Piles et batteries</i>		✓			<i>DASRI</i>	✓				<i>Cartouches + Nespresso</i>	✓	✓			<i>pneumatiques</i>	✓	✓		
	Nature des traitements																																																																																																																													
	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Mise en stockage	Réemploi																																																																																																																										
<i>papier/carton</i>		✓																																																																																																																												
<i>emballages en mélanges</i>		✓																																																																																																																												
<i>encombrants incinérables</i>	✓																																																																																																																													
<i>encombrants non incinérables</i>			✓	✓																																																																																																																										
<i>gravats</i>		✓	✓	✓																																																																																																																										
<i>plâtres et complexes</i>		✓																																																																																																																												
<i>amiante</i>			✓																																																																																																																											
<i>métaux</i>		✓																																																																																																																												
<i>déchets verts</i>		✓																																																																																																																												
<i>bois B</i>		✓																																																																																																																												
<i>DEA - mobiliers</i>	✓	✓																																																																																																																												
<i>D3E</i>		✓																																																																																																																												
<i>housses plastique</i>		✓																																																																																																																												
<i>polystyrène</i>		✓																																																																																																																												
<i>DDS</i>	✓	✓	✓	✓																																																																																																																										
<i>Huiles minérales</i>		✓																																																																																																																												
<i>huiles alimentaires</i>		✓																																																																																																																												
<i>lampes</i>		✓																																																																																																																												
<i>Piles et batteries</i>		✓																																																																																																																												
<i>DASRI</i>	✓																																																																																																																													
<i>Cartouches + Nespresso</i>	✓	✓																																																																																																																												
<i>pneumatiques</i>	✓	✓																																																																																																																												
<p>PDC prestataire</p> <p>PDE/PDO en régie</p> <p>Centre de transfert Cernay les Reims</p>	<p>Résidus : total de traitement des 2 UVE : 19 498 T mâchefers 1 986 T ferrailles 3 446 T Refiom</p>																																																																																																																													
Emballages recyclables		VALORISATION MATIERE																																																																																																																												
 <p>15 416 tonnes 11 789 t vers TRIVALFER (PDC) 3 627 t vers AUREADE (PDO et PDE)</p>	<p>Centres de tri</p> <p>TRIVALFER (Reims 51)*</p>  <p>AUREADE (La Veuve 51)</p>	 <p>-5187 T Vieux papiers -1475 T Plastiques -7013 T Cartons et EMR -153 T Briques alimentaires -501 T Acier -55 T Aluminium -2394 T de refus (retour en valorisation énergétique)</p>																																																																																																																												
<p>PDC prestataire</p> <p>PDO/PDE en régie</p> <p>Centre de transfert Cernay les Reims</p>																																																																																																																														
Verre		VALORISATION MATIERE																																																																																																																												
 <p>10 484 tonnes Porte à porte : 751 t Apport volontaire : 9733 t</p>	<p>Usine de recyclage SIBELCO (Reims 51)</p> 	 <p>Verrerie O-I manufacturing (Reims 51)</p>																																																																																																																												
<p>PDC : prestataires</p> <p>PDO et PDE en Régie</p>																																																																																																																														
Composteurs		VALORISATION ORGANIQUE																																																																																																																												
 <p>6463 composteurs</p>		<p>Composteurs individuel ou partagé</p>	<p>463 nouveaux composteurs individuels ont été distribués en 2020 et 31 partagés.</p>																																																																																																																											

*détail des flux REMIVAL et TRIVALFER en annexe 3

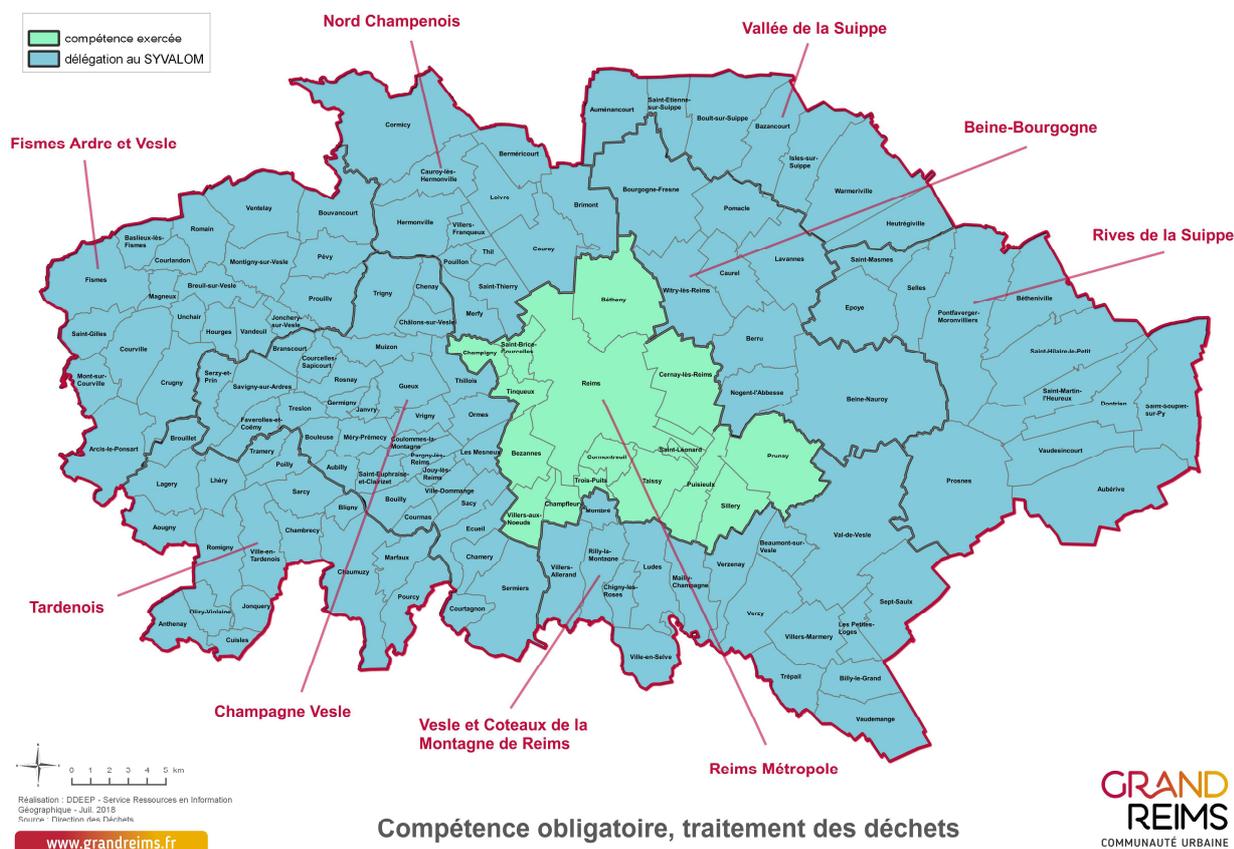
Installations de gestion des déchets



6.2 La compétence traitement



La compétence traitement des déchets ménagers a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires déchets Est et Ouest. Le Grand Reims est donc membre de ce syndicat départemental pour une population de 74 000 habitants. Pour le territoire déchets Centre, la compétence traitement reste exercée par le Grand Reims.

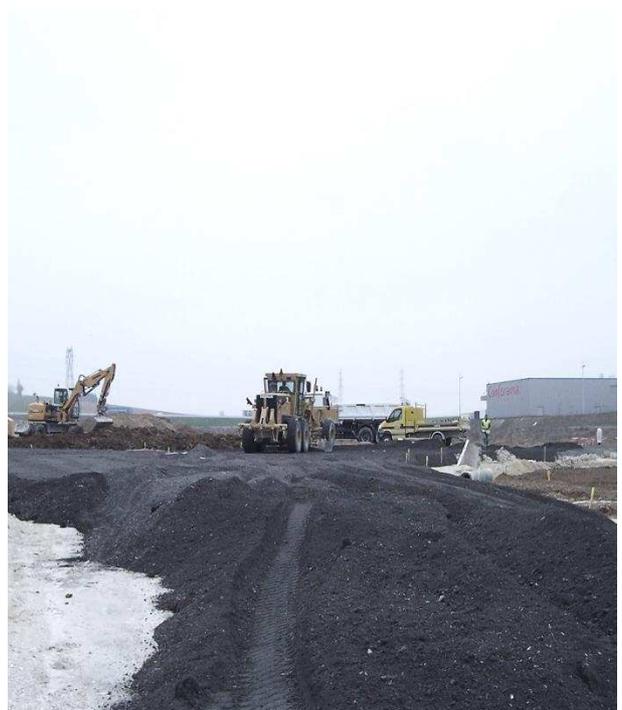


Présentation des équipements de traitement

	OMr territoire Centre	OMr territoire Régie	CS territoire Centre	CS territoire Régie	Verre
Mode d'exploitation	Délégation de Service Public UVE REMIVAL	Adhésion UVE AUREADE	Marché Centre de tri TRIVALFER	Adhésion Centre de tri AUREADE	SIBELCO
Capacité de traitement en tonnes	103 000	110 000	15 000	28 000	250 000
Tonnage traité pour le Grand Reims en 2020	55 976	16 096	15 416	3 627	10 484
Mode de valorisation	Valorisation énergétique	Valorisation énergétique	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière



Centre de tri TRIVALFER



Unité de Valorisation Energétique REMIVAL et sous-couche routière de mâchefers

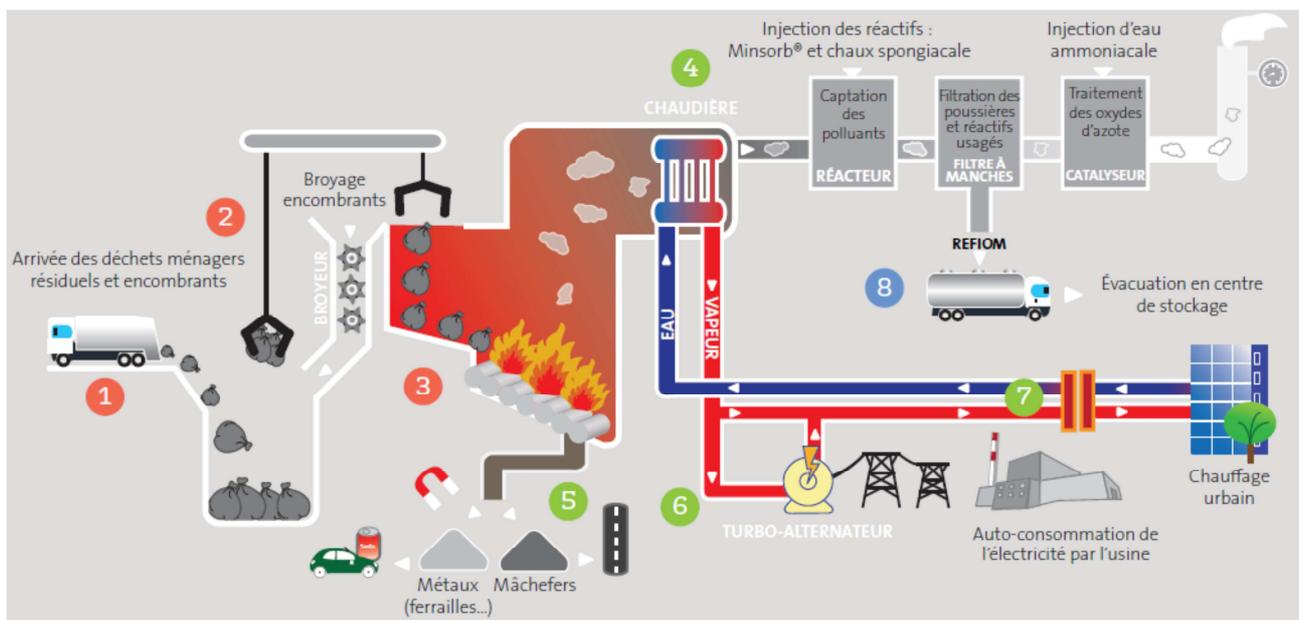
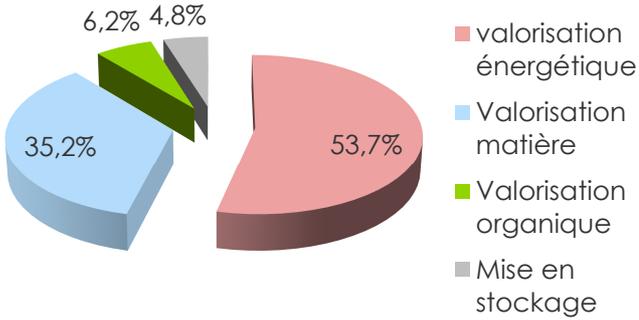


Schéma de fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique REMIVAL

Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets :

- Dans le cadre d'une Commission de Suivi de Site, la Sous-Préfecture de la Marne n'a apporté aucune remarque sur le bilan de l'année 2020. L'exploitant a, par ailleurs, soumis une évolution de son plan de surveillance dans l'environnement.
- Deux campagnes de suivis d'émissions atmosphériques ont eu lieu en mars et en novembre 2020 sur l'UVE REMIVAL. Les résultats sont conformes.
- Un plan de surveillance de l'impact sur l'environnement de REMIVAL a été mené par l'ATMO du Grand Est durant le mois d'octobre 2020 sur la quantification des métaux et des dioxines. Les résultats sont conformes.

6.3 Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

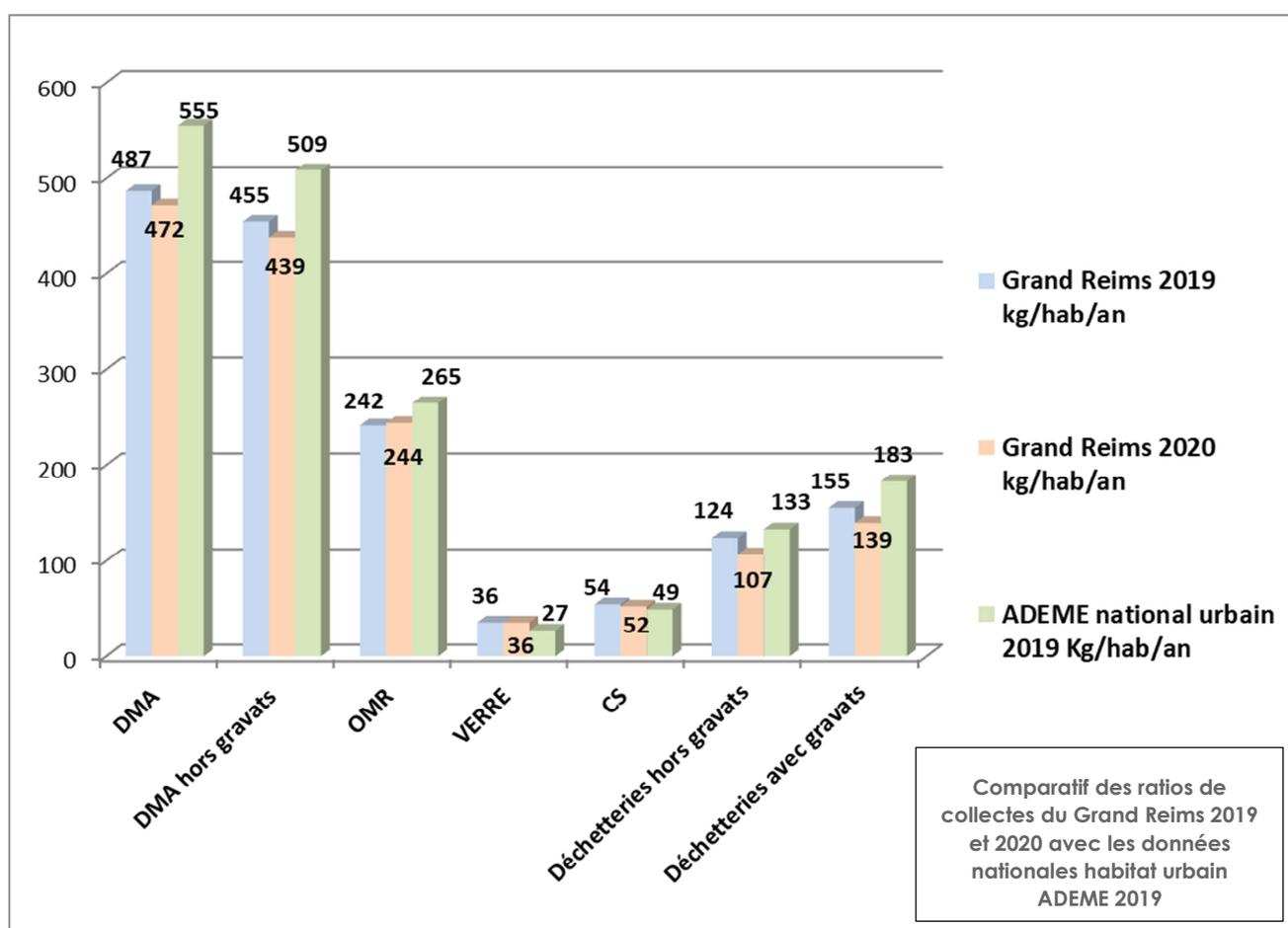
<p>Taux de valorisation matière</p>	<p>Taux de valorisation global (matière et énergétique)</p> <p>95,2%</p>																																	
<p>35,2% de valorisation matière</p> <p>La Loi de la transition énergétique pour une croissance verte a fixé pour objectif d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020, 65% en 2025.</p>																																		
<p>Taux de valorisation énergétique</p>	<p>Répartition des taux de valorisation :</p>  <ul style="list-style-type: none"> ■ valorisation énergétique ■ Valorisation matière ■ Valorisation organique ■ Mise en stockage 																																	
<p>53,7% de valorisation énergétique</p> <p>Performance énergétique des installations : UVE REMIVAL : 68% UVE AUREADE : 84%</p> <p>A noter : La performance de REMIVAL a été impactée par des problèmes de fonctionnement du Groupe Turbo Réacteur.</p> <p>Au regard de la directive 2008/98/CE, du Parlement Européen et du Conseil du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives.</p>																																		
<p>Réduction des déchets enfouis</p>	<table border="1" data-bbox="775 1368 1441 1653"> <thead> <tr> <th>Mise en stockage 2020</th> <th>Territoire Rural</th> <th>Territoire Centre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>encombrants</td> <td>3 379</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>REFIOM</td> <td>1 094</td> <td>2 352</td> </tr> <tr> <td>OM détournées</td> <td>0</td> <td>3 370</td> </tr> <tr> <td>déchets amiante</td> <td>0</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Total par Territoire</td> <td>4 473</td> <td>5 728</td> </tr> <tr> <td>Stockage total 2020</td> <td colspan="2">10 201</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="775 1688 1441 1877"> <thead> <tr> <th></th> <th>2010</th> <th>2020</th> <th>Evolution en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tonnages stockés</td> <td>6982</td> <td>10 201</td> <td>46</td> </tr> <tr> <td>Part des tonnages mis en stockage en %</td> <td>4,78</td> <td>7,33</td> <td>53</td> </tr> </tbody> </table>	Mise en stockage 2020	Territoire Rural	Territoire Centre	encombrants	3 379	0	REFIOM	1 094	2 352	OM détournées	0	3 370	déchets amiante	0	6	Total par Territoire	4 473	5 728	Stockage total 2020	10 201			2010	2020	Evolution en %	Tonnages stockés	6982	10 201	46	Part des tonnages mis en stockage en %	4,78	7,33	53
Mise en stockage 2020		Territoire Rural	Territoire Centre																															
encombrants	3 379	0																																
REFIOM	1 094	2 352																																
OM détournées	0	3 370																																
déchets amiante	0	6																																
Total par Territoire	4 473	5 728																																
Stockage total 2020	10 201																																	
	2010	2020	Evolution en %																															
Tonnages stockés	6982	10 201	46																															
Part des tonnages mis en stockage en %	4,78	7,33	53																															
<p>4,8 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis en 2020.</p> <p>La Loi de la transition énergétique pour une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installations de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025.</p>																																		

7 – Les flux et tonnages annuels

139 191 T

C'est le tonnage total tous flux confondus collecté en 2020 soit **472 kg** de déchets par habitant. La moyenne nationale pour un même milieu URBAIN est de 555 kg/hab./an (données SINOE 2019).

Pour rappel, en 2019, ce sont 143 615 tonnes, soit 487 kg de déchets par habitant qui ont été produits.



La production de déchets ramenée à l'habitant a baissé de plus de 3% par rapport à 2019 (- 4 799 tonnes) et plus particulièrement sur le flux ordures déchetteries (- 4 942 tonnes).

Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	72 072 T en 2020 / 71 278 T en 2019 244 kg/hab./an		15 416 T en 2020 / 16 162 T en 2019 52 kg/hab./an		10 484 T en 2020 / 10 464 T en 2019 36 kg/hab./an
Déchetteries			Production annuelle du Grand Reims		
	41 144 T en 2020 / 46 086 T en 2019 139 kg/hab./an	139 191 T en 2020 / 143 990 T en 2019 472 kg/hab./an			

Les tonnages collectés par le Grand Reims, ramenés à l'habitant (472 kg/hab./an), sont **15% inférieurs** à la moyenne nationale (Source SINOE 2019) pour un même type d'habitat URBAIN (555 kg/hab./an).

L'année 2020 étant atypique du fait de la période de pandémie qui a bouleversé les organisations de collectes ainsi que les habitudes de consommation des usagers, la comparaison avec les données 2019 ne peut être représentative. Les tonnages collectés en déchetteries sont en baisse significative (- 4 942 tonnes) liés à la fermeture des sites du 17 mars au 27 avril. Le constat est identique pour la collecte des matériaux recyclables, le territoire géré en régie a cessé la collecte du 16 mars au 20 avril. Elle a été maintenue sur le territoire centre mais très impactée par la fermeture des commerces et des modes de consommation, justifiant ainsi une baisse de collecte de 637 tonnes. Les collectes en verre et en ordures ménagères restent stables, cette dernière ayant toutefois subi un apport supplémentaire de matériaux recyclables non triés.

7.1 Composition des déchets collectés



Composition de la poubelle ordures ménagères du Grand Reims en 2015 :

57% du contenu du bac d'ordures ménagères sont composés de déchets résiduels recyclables (étude de caractérisation des ordures ménagères de 2015).

			
PAPIERS 16,2 kg/hab./an 6,2%	EMBALLAGES 26 kg/hab./an 10%	VERRE 10 kg/hab./an 3,9%	FRACTION RESIDUELLE 91,5 kg/hab./an 35,2%
			
DECHETS ORGANIQUES 49,4 kg/hab./an 19%	TEXTILES 8.8 kg/hab./an 3,4%	PLASTIQUES avec extension des consignes de tri 43,1 kg/hab./an 16,6%	AUTRES DECHETS (petit électroménager, déchets dangereux...) 15 kg/hab./an 5,8%

La part de matériaux présents dans la poubelle ordures ménagères du Grand Reims pouvant faire l'objet d'un geste de tri simple (papiers, emballages, verre, textiles) reste très importante (environ 23% du poids de la poubelle). Les dispositifs de tri de ces flux sont pourtant déjà mis en place par la collectivité depuis les années 2000.

Le principe de la caractérisation consiste à établir, pour un flux de déchets, la répartition de plusieurs fractions la composant. Ainsi, les résultats obtenus ci-dessus permettent de connaître la part des déchets recyclables envoyée à l'incinération (valorisation énergétique) alors qu'elle pourrait faire l'objet d'une valorisation matière. Les grandes orientations de gestion des déchets de la collectivité dépendront en grande partie des analyses de cette caractérisation.

MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères (MODECOM) de l'ADEME :

Ci-dessous, les résultats 2017 de la méthode développée par l'ADEME initiée sur l'ensemble du territoire national permettant de déterminer les caractéristiques physiques et qualitatives des gisements de déchets présents dans le bac ordures ménagères. Elle permet d'évaluer le gisement de matières recyclables la composant.

OMR Catégories ventilées	Moyenne OMR (%)	Ratio (kg/hab./an)
Déchets Putrescibles	32,8	83
Papiers	8,6	22
Cartons	6,4	16
Composites	2,3	6
Textiles	3,0	8
Textiles sanitaires	13,9	35
Plastiques	14,7	37
Combustibles non classés	4,6	12
Verre	5,3	14
Métaux	3,4	9
Incombustibles non classés	4,3	11
Déchets dangereux	0,6	2
Total	100,0	254

Au regard du MODECOM de l'ADEME, il est constaté une part moins importante de déchets fermentescibles dans le bac OMr du Grand Reims (19%) que dans le bac standard national (32,8%). Le détournement de cette part de déchets fermentescibles des ordures ménagères fera l'objet d'une expérimentation de collecte séparée en point d'apport volontaire dans le cadre du futur marché de collecte (2021). Le gisement potentiel valorisable présent dans le bac ordures ménagères représente 50 kg/an/hab !

Composition de la poubelle tri sélectif :

			
Vieux papiers (JRM et GM) 17,9 kg/hab. 34,3%	Emballages plastique 5,1 kg/hab. 9,8%	Briques alimentaires 0,5 kg/hab./an 1,0%	Cartons et EMR 18,6 kg/hab./an 35,7%
			
Acier 1,7 kg/hab./an 3,3%	Aluminium 0,2 kg/hab./an 0,4%	Refus de tri 8,1 kg/hab./an 15,5%	

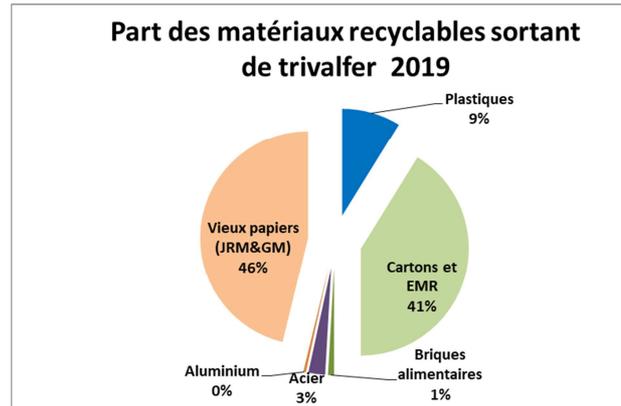
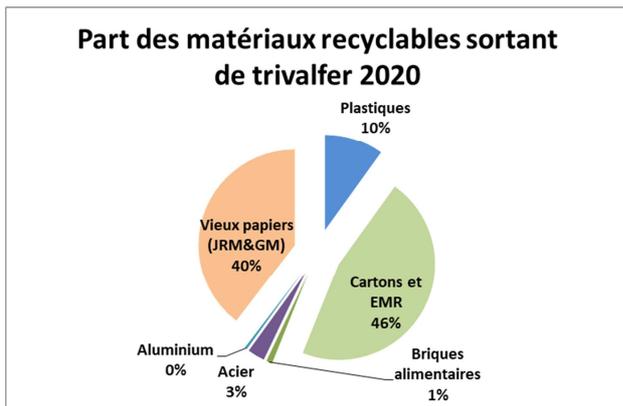
A noter : ces données sont issues des expéditions réelles sorties de notre centre de tri TRIVALFER.

Nous remarquons que la part de vieux papiers (journaux, revues, magazines...) a baissé de plus de 5,9 points (40,2%) par rapport à l'an passé.

15,5 % : Le taux de refus de tri présent dans le bac jaune.

Ce taux est inférieur aux données nationales (18% données ADEME 2014).

Il résulte de forts investissements en termes de moyens de sensibilisation et de communication dès la mise en place du dispositif de tri sélectif sur notre territoire. Toutefois il est en hausse de +2,3 points par rapport à 2019, conséquence directe du confinement. La composition du bac jaune a été fortement impactée par l'arrêt de distribution de publicité papier dans les boîtes aux lettres et de l'activité commerciale, flux généralement propre et majoritaire en poids. La part de refus a de ce fait augmenté mécaniquement. Par ailleurs, il est probable que la période perturbée n'ait pas été favorable à l'amélioration du geste du tri, avec notamment l'arrêt passager des collectes sur le Territoire Régie.



Avec 52 kg/hab./an de collecte sélective (soit 4,2% de mieux que la moyenne nationale qui s'établit à 49 kg/hab./an), les habitants du Grand Reims sont de bons trieurs en quantité malgré les contraintes liées en partie au confinement au printemps 2020.

7.2 Les déchetteries

Les déchetteries de la collectivité



Mode de Gestion :

Les 15 déchetteries rurales sont gérées en régie, excepté la déchetterie mobile située sur le territoire du Tardenois qui est gérée par un prestataire, VEOLIA. Les 5 déchetteries du territoire Centre sont gérées par un prestataire, URBASER.

13 gardiens œuvrent sur les 15 déchetteries rurales gérées en régie, 1 agent VEOLIA sur la déchetterie mobile. 13 autres agents du prestataire d'exploitation URBASER sont mobilisés sur les 5 déchetteries du territoire Centre.

41 144 tonnes ont été apportées sur les 21 déchetteries du Grand Reims en 2020 pour une fréquentation de 670 000 personnes.

139 kg de déchets par habitant ont été apportés sur les sites en 2020, avec gravats (156 kg/hab. en 2019 et 183 kg/hab. pour les données nationales SINOE 2019).

L'effondrement spectaculaire des tonnages (-10,7%) déposés sur les déchetteries par rapport à l'année 2019 est directement lié à la période de fermeture du printemps 2020 mais également à l'année particulièrement sèche qui n'a pas été propice aux apports de déchets verts (-25,8% soit près de 3 000 tonnes).

21 catégories de déchets collectées en déchetteries dont principalement :

 DÉCHETS VERTS	21 %	 ENCOMBRANTS	22 %	Eco-organismes présents sur nos déchetteries : <ul style="list-style-type: none"> - COREPILE : Piles et accumulateurs - ECO-MOBILIER : Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) - ECOLOGIC : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) - ECOSYSTEM : Lampes et néons - ECO-DDS : Déchets dangereux diffus
 DÉBLAIS / GRAVATS	23 %	 MÉTAUX	4 %	
Evolution des tonnages :				
	2019	2020	Evolution 2020/2019	
Déchets verts	11 737	8 712	-25,8%	Evolution des flux collectés en déchetteries : 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19 avec : <ul style="list-style-type: none"> - une interruption totale du service entre le 17/03/2020 et le 26/04/2020 (6 semaines) => soit 11,5 % de l'année - un fonctionnement en mode dégradé entre le 27/04/2020 et le 30/06/2020 (9 semaines) => soit 17,3 % de l'année ce qui explique une baisse moyenne des apports de 10,7 %. 2020 a été une année particulièrement chaude, ce qui a joué sur la production de déchets verts (moins de fontes, moins de tailles de haies notamment) 2020 est la première "année pleine" avec les nouvelles consignes de tri du plâtre, ce qui explique la hausse malgré le contexte sanitaire.
Gravats	9 415	9 623	2,2%	
Encombrants	10 732	9 208	-14,2%	
Bois	3 662	3 411	-6,9%	
Cartons	1 419	1 599	12,7%	
Ferraille	2 020	1 679	-16,9%	
DEEE	1 894	1 854	-2,1%	
Mobilier	3 004	2 797	-6,9%	
Déchets dangereux	438	416	-5,0%	
Plâtres complexes et	1 105	1 596	44,4%	
Autres déchets	660	249	-62,3%	
TOTAL	46 086	41 144	-10,7%	

L'accueil des professionnels en déchetteries :

Un nouveau dispositif d'accueil des professionnels en déchetteries est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019. 571 professionnels ont signé une convention pour l'année 2020 leur permettant d'accéder aux 16 déchetteries communautaires accessibles. Le volume total de déchets des professionnels comptabilisé en 2020 est de 3 533 m³.

A noter : Pour connaître les conditions d'accès applicables depuis le 01/01/2019, les professionnels sont invités à prendre contact avec TRI INFO au 03 26 02 90 90.

8 – Les coûts - financement

8.1 Le compte administratif 2020

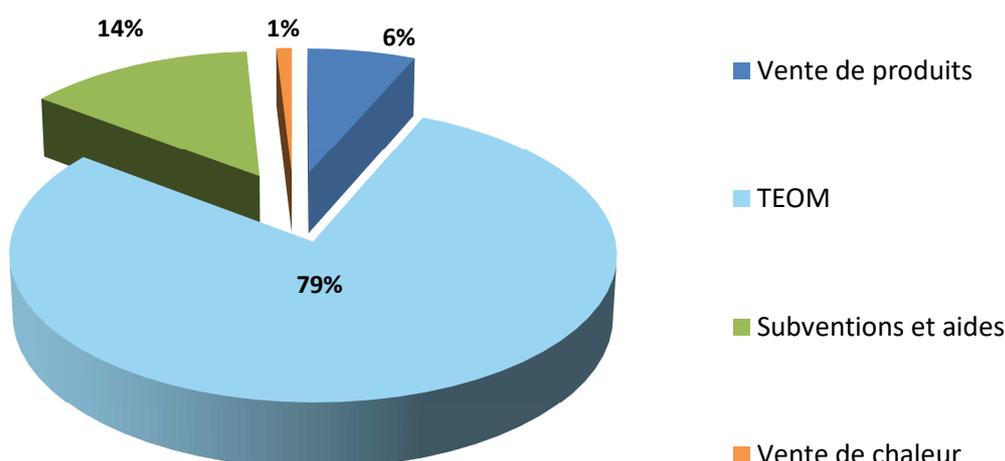
Compte Administratif 2020	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement 2020	36 499 k€	33 697 k€
Dont :		
- Contrats de prestation de service	1 126 k€	
- Incinération	6 445 k€	
- Trivalfer	1 879 k€	
- Collecte recyclables	2 130 k€	
- Exploitation déchetteries	1 814 k€	
- Collecte OM	6 647 k€	
- Prestation (SYVALOM)	2 989 k€	
- Personnel	5 478 k€	
- Vente de produits		2 164 k€
- TEOM		26 122 k€
- Subventions et aides		4 549 k€
- Vente de chaleur		309 k€
Budget d'investissement 2020	3 857 k€	

Le poste de dépenses a évolué par rapport à l'année 2019 de + 1 784 k€, lié à des opérations d'ordres d'amortissement (+ 1 277 k€), la TVA (+ 275 k€) et les charges personnelles (+ 327 k€) découlant notamment de remplacements à la régie de collecte.

Malgré un contexte très défavorable au niveau des cours mondiaux de reprise des matériaux, les recettes 2020 sont en légère augmentation de par la TEOM et les subventions.

A noter : les chiffres du compte administratif ne sont pas à comparer avec les données issues de la matrice des coûts détaillés au chapitre 8.2.

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Répartition des recettes du service public 2020

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant €TTC réglé en 2020	Date de fin de marché
Fourniture de contenants	ESE (bacs de pré collecte) ASTECH (conteneurs enterrés) PTL (sacs de pré collecte) UGAP (colonnes aériennes) SULO/QUADRIA/EMERAUDE ID (composteurs)	578 k€	ESE : 20/02/2023 ASTECH : 26/06/2022 PTL : 15/11/ 2023 UGAP : SO Composteurs : novembre 2022
Collecte des déchets du Territoire Déchets Centre	SUEZ (collecte OMr et CS) EMMAÛS MINERIS (verre)	9 533 k€	SUEZ : 31/03/ 2021 EMMAÛS : 31/03/2023 MINERIS : 30/06/2021
Gestion des déchetteries du Territoire Déchets Centre	URBASER ORTEC/CHIMIREC/ONYX/RITLENG (gestion bas de quais)	2 178 k€	URBASER : mai 2023 ORTEC : 24/05/2022 ONYX : 12/06/2023 RITLENG : 12/06/2023
Traitement des déchets du Territoire Déchets Centre	CHAZELLE (centre de tri TRIVALFER) GIE YPREMA MORONI (gestion plateforme mâchefer) REMOVAL (UVE ordures ménagères,) Délégation Service Public	9 710 k€	CHAZELLE : 30/04/2021 GIE YPREMA MORONI : 30/06/2024 REMOVAL : 31/12/2026

8.2 La matrice des coûts (SINOE)

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Il permet de connaître les différents postes de charges et de produits. L'ensemble des données ci-dessous est extrait de la dernière matrice des coûts validée de l'exercice 2020.

Après déduction des produits (ventes de matériaux et d'énergie, soutiens des éco-organismes, aides), le **coût restant à la charge de la collectivité** (coût aidé) est de **86,10 €HT/habitant**. Il s'agit du coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2020.

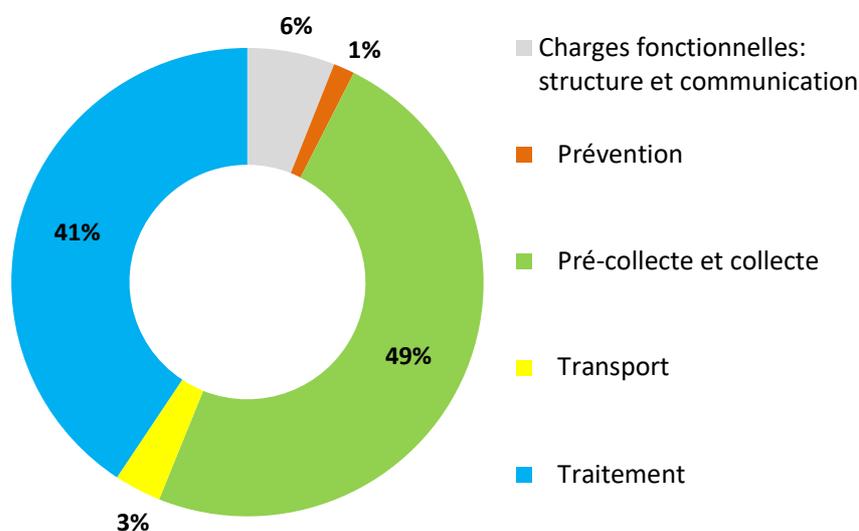
Une hausse de 2,9% par rapport à l'année 2019 s'expliquant essentiellement par une baisse des recettes liées à:

- Une baisse des ventes de produits résiduels et de matériaux recyclables,
- Une baisse des soutiens d'Eco Emballage,
- Un retard de versement de certaines filières (acier notamment).

Tableau de répartition des charges 2020

Charges	2019 en k€ arrondis	2020 en k€ arrondis	Evolution 2020/2019 en k€ arrondis
Charges fonctionnelles: structure et communication	1 780	1 926	146
<i>Charges de structure</i>	1589	1733	144
<i>Charges de communication</i>	191	193	2
Charges techniques	30070	30164	94
<i>Prévention</i>	354	458	104
<i>Pré-collecte et collecte</i>	15493	15618	125
<i>Transport</i>	1366	1033	-333
<i>Traitement</i>	12857	13054	197
Total charges HT	31 851	32 090	239

Les charges techniques liées au transport sont en forte baisse en 2020 suite à l'arrêt d'activité des déchetteries durant la période de confinement.



Répartition des postes de charges 2020

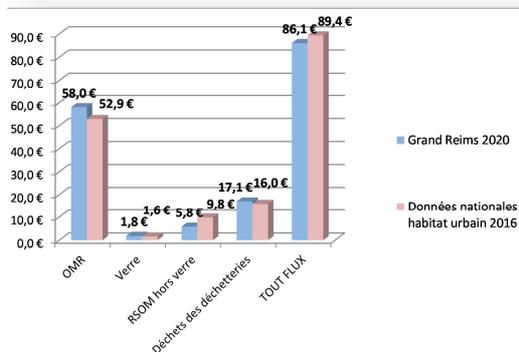
Les charges représentent un coût de 108,77 € HT par habitant sur l'exercice 2020. Elles sont essentiellement constituées de charges techniques (93%). Les postes de charges de collecte (49%) et de traitement (41%) représentent 90% des charges.

Tableau de répartition des produits 2020

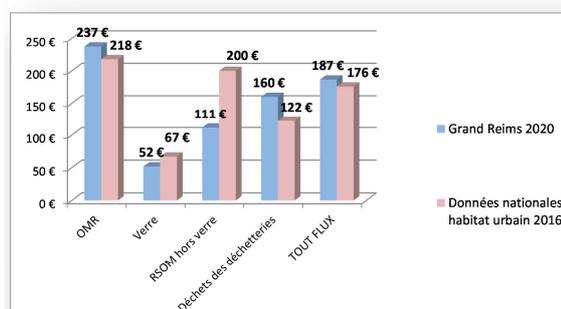
NATURE DES PRODUITS				
		Année 2019 en k€ arrondis	Année 2020 en k€ arrondis	Evolution 2020/2019 en k€ arrondis
Industriels	Ventes de produits et d'énergie	0	0	0
	Matériaux	2 378	1 737	-641
	Energie	258	309	51
	TOTAL Ventes de produits et d'énergie	2 635	2 046	-589
	Autres produits	5	26	21
	TOTAL Industriels	2 641	2 072	-569
Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	4 306	4 109	-197
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	197	197	0
	Subventions de fonctionnement	29	313	284
	Aides à l'emploi	0	0	0
	TOTAL Aides	226	510	284
TOTAL Produits		7 173	6 691	-482

Le comparatif des données des produits 2020 et 2019 met en évidence les conséquences de la période dégradée liée à l'arrêt partiel de la collecte des matériaux recyclables. Les 746 tonnes non collectées ont engendré une baisse de revenus de vente de matériaux de 641 k€ d'une part, et d'une baisse des soutiens des sociétés agréées de 197 k€. Par ailleurs, la hausse des subventions de fonctionnement (+284k€) se justifie par le versement de 313 k€ de l'ADEME dans le cadre des actions de préventions Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Sur l'année 2020 les produits sont en baisse de 482 k€.

Coût du service public de prévention et gestion des déchets 2020

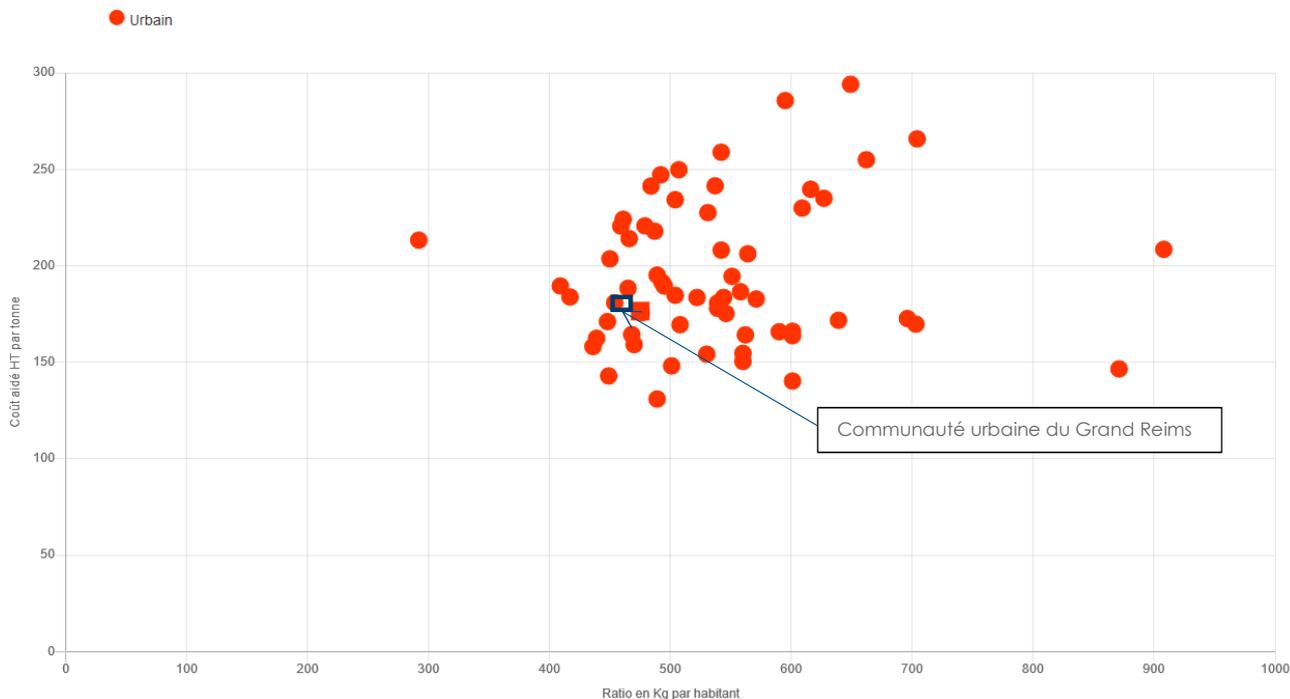


Comparatif du coût aidé en €HT par habitant 2020 avec les dernières données nationales ADEME 2016

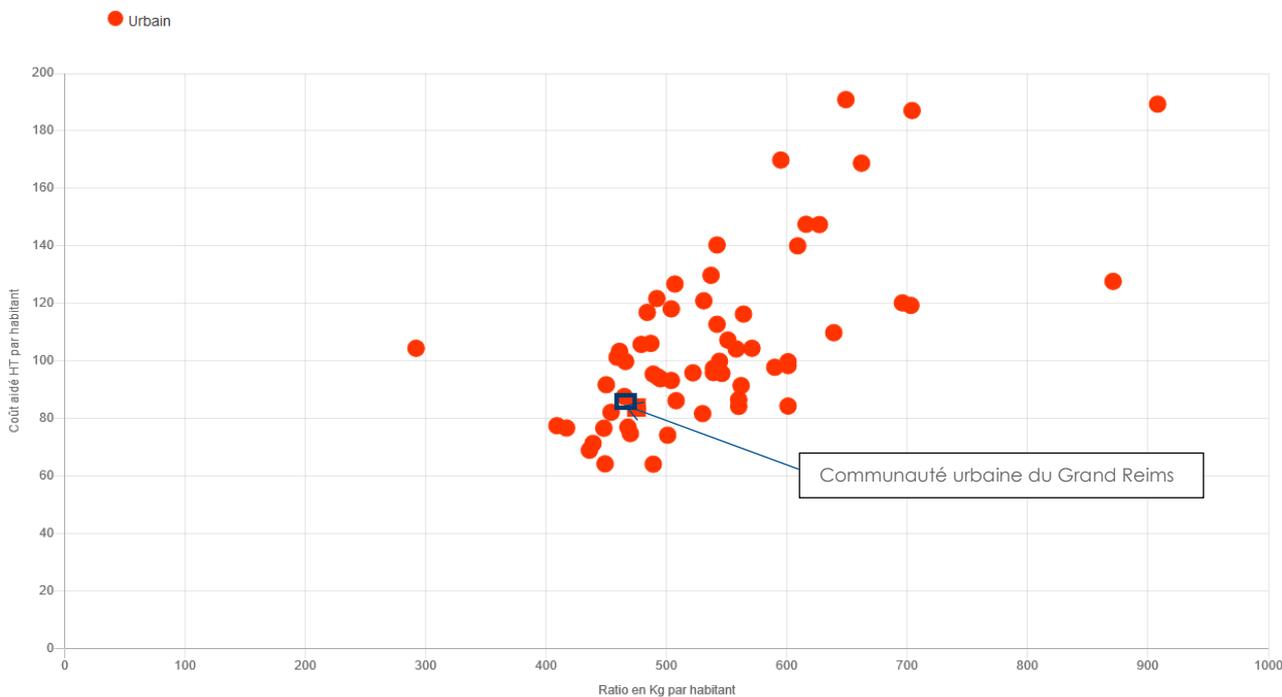


Comparatif du coût aidé en €HT par tonne 2020 avec les dernières données nationales ADEME 2016

Le coût aidé est déterminé pour le Grand Reims avec la matrice des coûts validée pour 2020. Il correspond au coût qui reste à la charge de la collectivité par habitant ou par tonne.



Positionnement de la CuGR avec les données nationales ADEME(2019) en coût aidé par tonne, milieu urbain

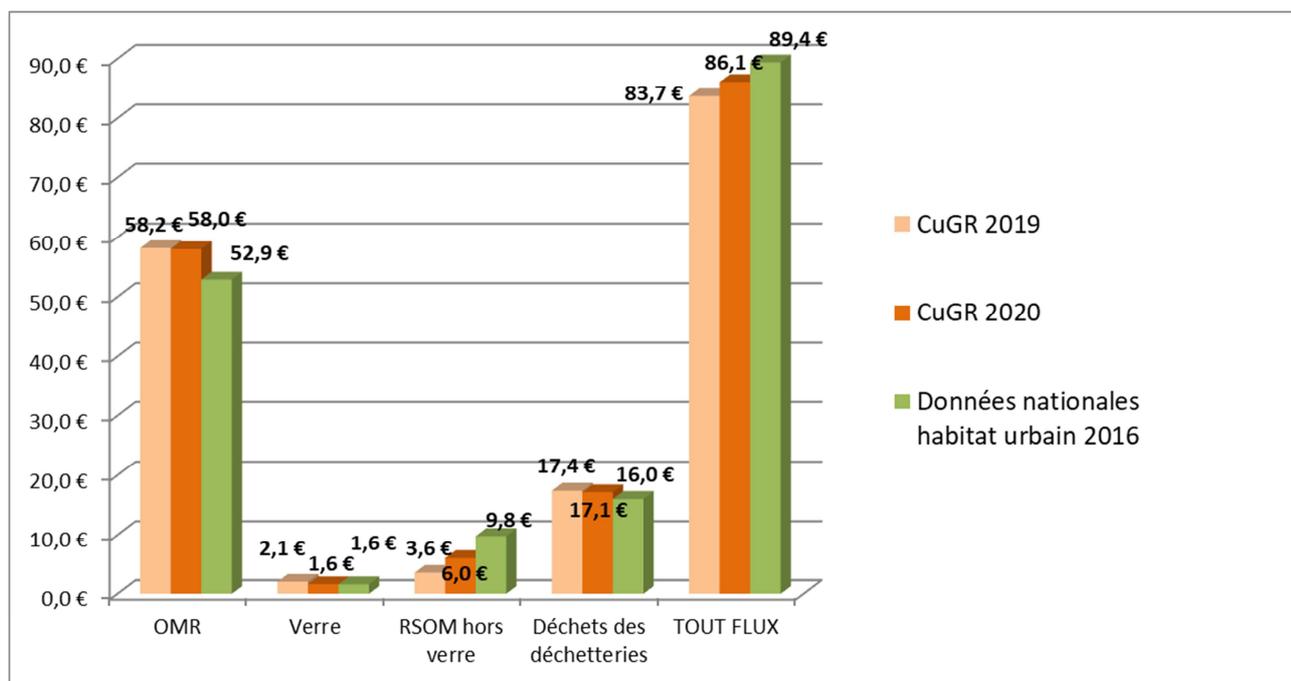


Positionnement de la CuGR avec les données nationales ADEME(2019) en coût aidé par habitant, milieu urbain

Le positionnement de la collectivité en termes de coût par tonne et coût par habitant 2019 pour un même milieu urbain national reste favorable. Il est toutefois à noter que les collectivités présentant de meilleurs positionnements dans ces deux graphiques possèdent, pour la majorité, un nombre de déchetteries bien moins important que la CuGR. En prenant en compte la répartition géographique de la population sur son territoire et afin de délivrer un service de proximité aux résidents du Grand Reims, une déchetterie dessert 14 500 habitants en moyenne soit deux fois moins que la moyenne nationale pour un même type d'habitat (30 200 habitants, données ADEME 2019).

A noter : les données comparatives pour l'année 2020 ne sont pas actuellement disponibles, il sera intéressant de visualiser le comportement des autres collectivités sur l'année 2020 qui reste atypique de par l'impact lié à la COVID19.

Comparaison avec les valeurs de référence nationales et à l'année 2019



Le coût aidé par habitant est stable en 2020 sur le flux ordures ménagères pour une production par kg et par habitant en augmentation de 1,1%.

La hausse sur le flux de résidus secs s'explique par la baisse des recettes liées à la chute des tonnages collectés et, de fait, à une moindre revente de matériaux. Par ailleurs des versements de filières (notamment l'acier) n'ont pas été effectués sur l'exercice 2020. **Il reste toutefois inférieur de plus de 38% par rapport à la moyenne nationale pour un même type d'habitat.**

Les coûts de la collectivité sont inférieurs aux données nationales 2016 de l'ADEME sur un même type d'habitat, à savoir -3,7% sur le coût aidé en €/HT/hab, mais supérieurs de 6% par rapport aux données nationale sur le coût aidé en €/HT/tonne (187€ pour la CuGR, et 176€ en données Nationales). Cela montre la part importante des charges fixes dans le coût de gestion des déchets.

Par ailleurs, il est à noter que le coût aidé à la tonne démontre une nouvelle fois l'intérêt de réaliser le geste du tri au niveau financier avec une différence de 121€ HT/tonne inférieur au coût du poste OMr.

Récapitulatif des coûts aidés :

Coûts aidés par habitant (en milieu Urbain) :

Urbain €HT/hab	OMR	RSOM (hors Verre)	verre	Déchetteries	Tous flux
National [-]*	52,9 [48 – 62]	9,8 [6,2 – 13,6]	1,6 [1 – 2,6]	16 [13 – 21]	89,4 [81 – 102]
CuGR 2019	58,2	3,6	2,1	17,4	83,7
CuGR 2020	58	5,8	1,8	17,1	86,1

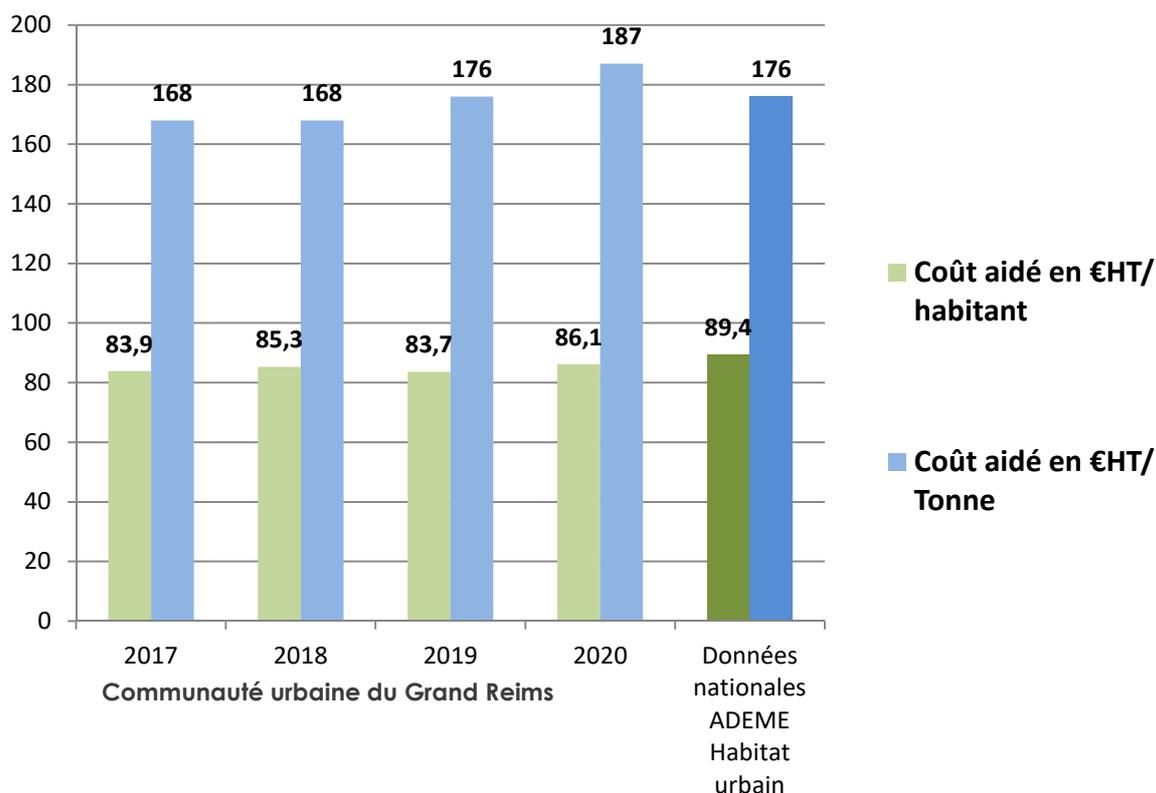
Le coût est en hausse par rapport à 2019 notamment sur le flux résidus secs par la baisse des recettes liées à la chute des tonnages collectés durant la période de confinement et, de fait, à une moindre revente de matériaux.

Coût aidés par tonne (en milieu Urbain) :

Urbain €HT/tonne	OMR	RSOM (hors Verre)	verre	Déchetteries	Tous flux
National [-]*	218 [192 – 242]	200 [130 – 293]	67 [35 – 93]	122 [101 – 137]	176 [157 – 193]
CuGR 2019	240€	65€	58€	140€	176€
CuGR 2020	237€	111€	52€	160€	187€

La perte de vente matières en résidus secs a impacté fortement le coût aidé par tonne sur l'année 2020.

Ces chiffres par habitant et par tonne démontrent l'importance pour nos collectivités du geste de tri pour la maîtrise de nos coûts de gestion.



Graphique comparatif de l'évolution des coûts en €HT/ tonne et par habitant depuis 2017(coûts tirés des matrices).

9 - Perspectives pour l'année 2021

2021 verra la mise en place des actions suivantes :

- Démarrage au 01 octobre 2021 du marché de collecte pour le territoire Centre en groupement de commandes avec le Service Propreté de la Ville de Reims. Il s'agit d'un enjeu politique et stratégique avec notamment l'intégration de la collecte des biodéchets. Une attente particulière sera portée sur une phase de mise en place de collecte expérimentale de ces biodéchets,
- Poursuite des actions du PLPDMA, ambassadeurs zéro déchet, compostage, défi famille...
- Harmonisation de l'accueil des habitants dans les 21 déchetteries du Grand Reims,
- Elaboration d'un règlement de collecte et d'un règlement des déchetteries,
- Poursuite du travail en lien avec CITEO sur l'extension des consignes de tri,
- Conteneurisation du Territoire Ouest en collecte sélective et uniformisation des fréquences de collecte (hebdomadaires),
- Réalisation du schéma directeur des déchetteries du Grand Reims,
- Travaux d'agrandissement sur la déchetterie de Witry les Reims et de reconstruction des quais sur celle de Saint Brice Courcelles. Achèvement des travaux de la déchetterie de Sillery. Réflexion sur la création d'une déchetterie sur le territoire du Tardenois.